Les bêtes : pour nos victimes

/ par Urbain Gohier

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Gohier, Urbain (1862-1951). Auteur du texte. Les bêtes : pour nos victimes / par Urbain Gohier. 1910.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

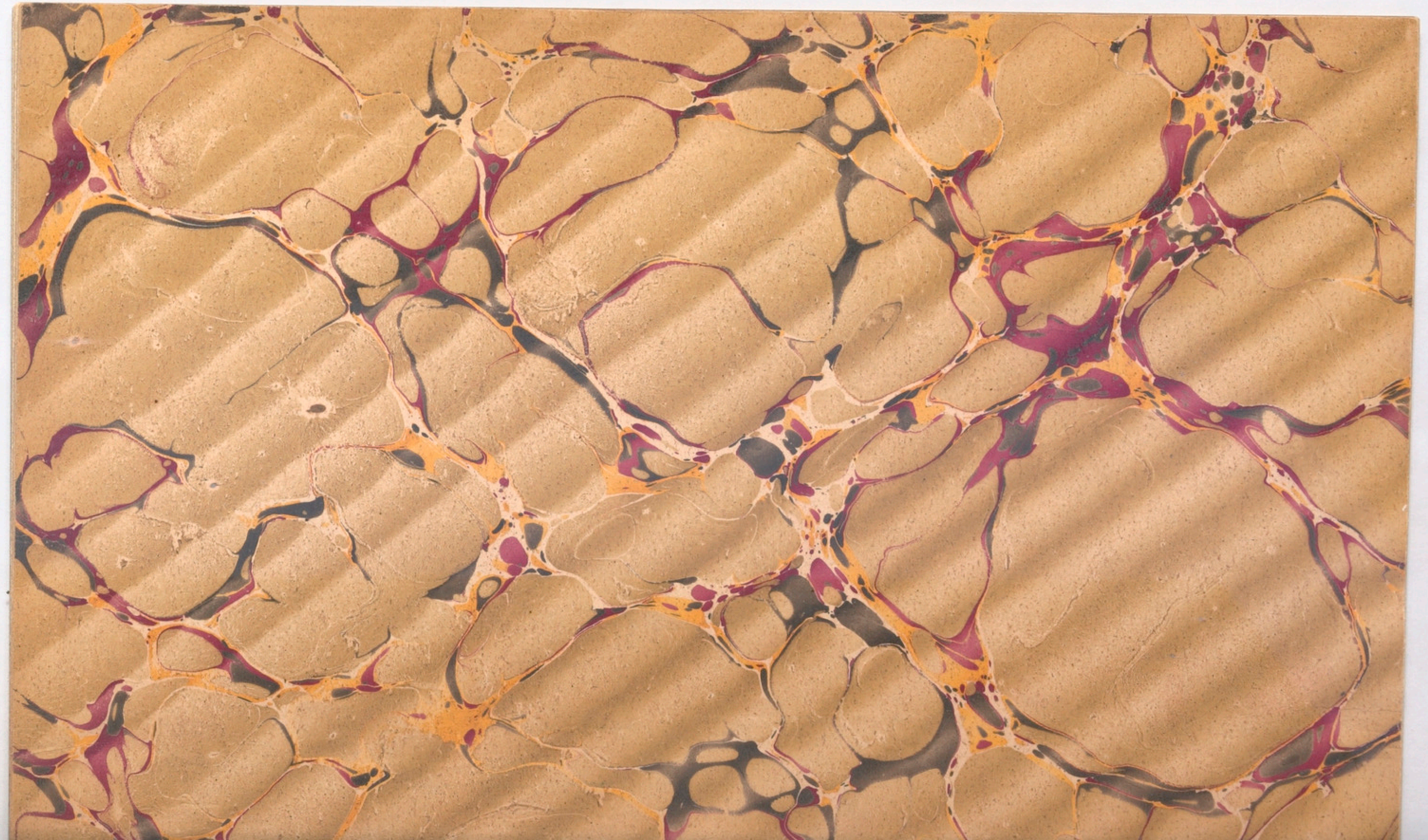

J. BOULANGER

S
3981

POUR NOS VICTIMES

Les Bêtes

PAR

URBAIN GOHIER

35285

PARIS
LIBRAIRIE LÉON VANIER, ÉDITEUR
A. MESSEIN, Successeur
19, QUAI SAINT-MICHEL, 19
—
1910

POUR NOS VICTIMES

Les Bêtes

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

8 S
13981

DU MÊME AUTEUR

Le Peuple du XX^e siècle (Etats-Unis) : *The best book by a foreigner on America*, « le meilleur ouvrage sur les Etats-Unis par un Européen ». (E. Fasquelle, éditeur) . **3** fr. **50**

La Révolution vient-elle ? contenant en appendice les brochures : *Contre l'Argent — Sur la Guerre — Le nouveau Pacte de Famine — L'autre Affaire du Collier — Lettre d'Abd ul Hamid à Clemenceau.* (Albin Michel, édit.) **3** fr. **50**

Leur République, contenant en appendice les brochures : *La Résurrection du Directoire — Luttes politiques ou Guerre sociale.* (Albin Michel, éditeur) . . . . **3** fr. **50**

Plaisir des Dieux — L'Absolu, nouvelles. (Juven, éditeur) . . . . . **3** fr. **50**

Histoire d'une Trahison (1899-1903) . . . . . **3** fr. **50**

L'Armée Nouvelle (P.-V. Stock, éditeur) . . . **2** fr. »»

L'Armée de Condé (P.-V. Stock, éditeur) . . . **1** fr. »»

L'Armée contre la Nation, 25^e édition, avec plaidoiries (E. Fasquelle, éditeur) . . . . . **3** fr. **50**

Les Prétoriens et la Congrégation (E. Fasquelle, éditeur) . . . . . **3** fr. **50**

A bas la Caserne ! (E. Fasquelle, éditeur) . . . **3** fr. **50**

L'Antimilitarisme et la Paix, plaidoirie prononcée en Cour d'assises le 28 décembre 1905, avec des notes. (Albin Michel, éditeur) . . . . . **1** fr. »»

La République escamotée en Norvège (Albin Michel, éditeur) . . . . . **0** fr. **50**

La Terreur Juive (L'Edition, 4 rue Furstenberg). **0** fr. **50**

THÉATRE

Le Ressort, étude dramatique (E. Fasquelle, édit.). **2** fr. »»

Spartacus, drame (Cahiers de la Quinzaine) . . . **3** fr. **50**

Les Chaînes . . . . . } pièces adaptées du théâtre russe en collaboration avec J.-W. Bienstock.
Le Mariage de Kretchinski . }

Un peu d'Idéal, comédie.

Sa Conscience, comédie.

Le Jeu de l'Amour et des Beaux-Arts, comédie . . . . . } en collaboration avec Jean Drault.
Le Pot au Lait, comédie . . . . }

POUR NOS VICTIMES

Les Bêtes

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
IMPRIMÉS
R.F.

PAR

URBAIN GOHIER

Celles-là, du moins, n'essaient pas de faire du mal à qui s'efforce de leur faire du bien.

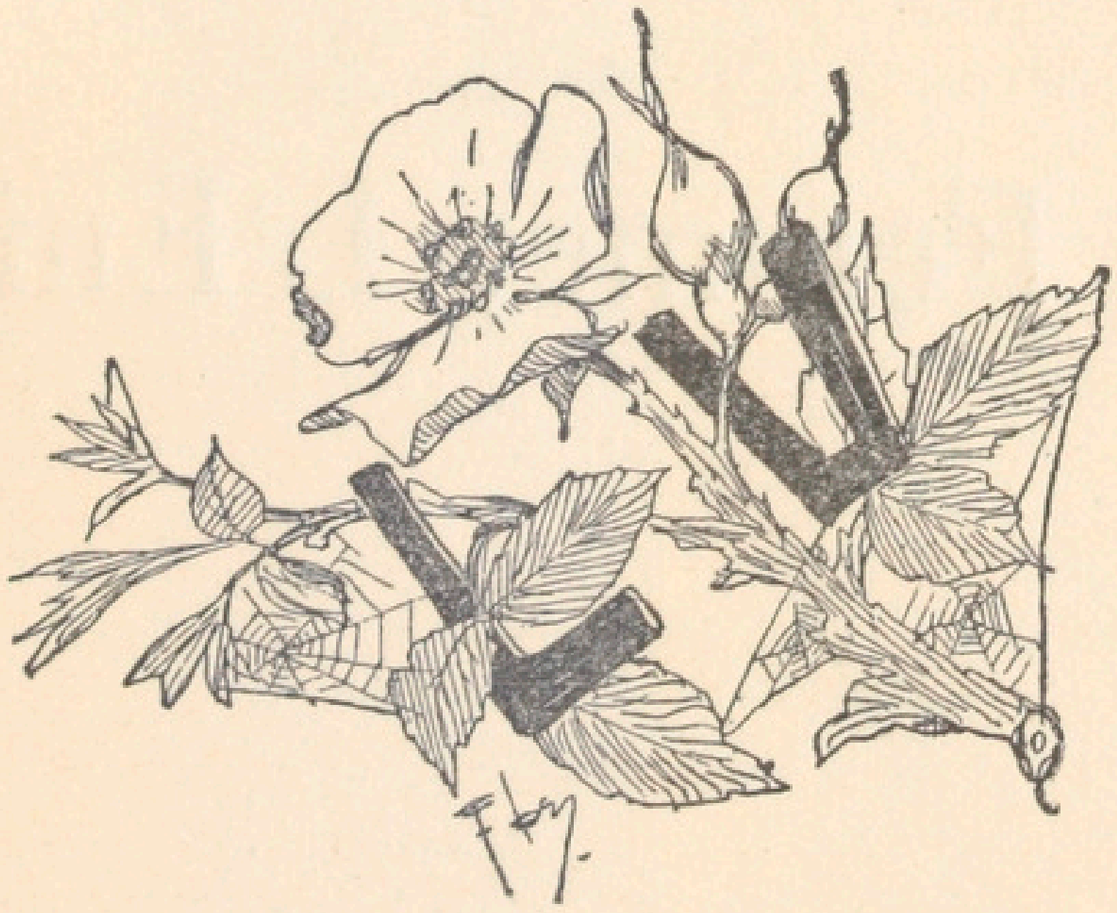

PARIS
LIBRAIRIE LEON VANIER, EDITEUR
A. MESSEIN, Succr
19, QUAI SAINT-MICHEL, 19

1911

LIRE

Pour nos Victimes

La Femme, L'Enfant

LES BÊTES

On a résumé ici vingt-cinq ans de campagnes pour les animaux dans le *Soleil*, l'*Aurore*, le *Matin* et l'*Intransigeant*.

La barbarie s'aggrave autour de nous. L'homme croyait jadis que Dieu lui avait donné l'empire sur la création, et il avait quelquefois scrupule d'en abuser. Il croit maintenant qu'il est lui-même Dieu Rien ne le retient plus. Résistons à cette fureur. Résistons !

L'HOMME ET SES FRÈRES INFÉRIEURS

Dans un cinématographe des boulevards, à Paris, on montre des courses de taureaux mexicaines ; le principal personnage est un taureau si vigoureux, hardi et rusé qu'il est sorti vainqueur jusqu'à présent de tous les combats ; on le voit chargeant ses ennemis, défonçant les malheureux chevaux, chassant comme vermine les toréadors, matadors, picadors qui sont vingt contre lui seul. Ensuite, il a regagné ses pâturages, il mange gentiment dans la main de son gardien, dont il recherche les caresses. Voilà la prétendue bête sauvage, la prétendue brute, que des hommes tâchent d'étriper pour l'amusement de leurs pareils : c'est une créature parfaitement douce et sociable.

Or, il en est de même de tous les animaux. Nous ne les connaissons pas ; nous ne les regardons que pour évaluer ce que nous pourrons leur dérober en les immolant : chair, poil, plume, graisse, etc. Mais les gens qui ont l'intelligence d'observer les bêtes ne tardent pas à découvrir qu'elles ont autant de titres que nous à l'existence, et que leur sensibilité, leur sociabilité ne sont pas inférieures

aux nôtres, tandis que leur moralité est très supérieure.

Nous sommes accoutumés au chien, au chat, au cheval, à quelques autres bêtes encore que nous avons réduites à la domesticité ; nous leur accordons certains mérites, dans la limite où nous pouvons les exploiter. Toutes les bêtes possèdent les mêmes vertus. Toutes sont capables d'affection, de dévouement, pour qui sait les comprendre. Et toutes celles qui tuent pour manger ne tuent que pour manger ; l'homme seul tue pour satistaire sa vanité, pour montrer sa force, pour voir souffrir, pour le plaisir de tuer. Il n'y a réellement sur la terre qu'une bête féroce : l'homme.

Non seulement dans les ménageries, mais en liberté, l'on apprivoise et l'on amène à la familiarité, à la confiance cordiale, les animaux réputés les plus dangereux. les lions, les crocodiles, les serpents. Pour les lions, c'est presque banal ; un lion n'est qu'un gros chat, caressant et souple, comme le chat vulgaire ; dans un faubourg de Paris, une famille de lions vit tranquillement chez un particulier, dîne au jardin avec les enfants et le chien de la maison, se met à la fenêtre pour voir passer le tram électrique. On exhibe dans les music-halls des tribus de crocodiles où chacun répond à l'appel de son nom et ne prend sa nourriture qu'après autorisation du maître ; à Londres, récemment, un crocodile a sauvé sa dompteuse qu'une autre bête attaquait.

Les serpents même venimeux sont attachés et soumis à la volonté du charmeur. Ils inspirent généralement de la ré-

pulsion parce qu'ils ont la peau froide et couverte d'écailles. L'homme redoute le contact des animaux à peau nue ; les batraciens, grenouilles, crapauds, et les chiens chinois sans poil le dégoûtent. Les animaux doivent bien rire de cette extraordinaire délicatesse ; car l'homme aussi est une bête à peau nue, sans plumes, sans écailles, sans plus de poil que le chien chinois : trois ou quatre touffes par-ci par-là.

Pour couvrir sa nudité, pour abriter ses muscles flasques et sa santé débile, il met à contribution toute la nature ; il tue toutes sortes de créatures, pour prendre aux unes leur peau, à d'autres leurs plumes, à d'autres leur toison ; il n'est vêtu que de dépouilles ; il est le parasite par excellence. Considérez un monsieur dans sa pelisse, une dame emmitouflée dans ses fourrures, empanachée d'aigrettes, de plumes, et comptez combien il a fallu assassiner d'innocentes petites bêtes pour harnacher ces deux grosses bêtes, qui seraient naturellement nues et grelottantes comme des grenouilles !

Il n'y a qu'une catégorie de choses que l'homme n'emprunte point à ses « frères inférieurs », à savoir leurs qualités morales, leur fidélité dans l'affection, leur philosophie, leur modération dans les plaisirs, leur sobriété.

Dès qu'un homme est capable de s'intéresser aux bêtes, d'observer leur caractère et leurs mœurs, il reçoit d'elles une infinité de leçons profitables. Les personnes qui vivent à la campagne, et qui ont des yeux pour voir, en témoignent à l'envi. N'importe quel animal est un sujet d'étude inépuisable, et peut devenir un compagnon très

agréable. Notez bien : n'importe lequel. Une loutre prise à la rivière, un blaireau capturé dans les bois, s'apprivoisent admirablement, surtout s'ils sont jeunes, et deviennent aussi familiers qu'un chien, mais plus utiles ; car la loutre va pêcher pour son maître et le blaireau est un auxiliaire infatigable du jardinier pour la destruction des taupes, des vers, des limaces, des blattes et de toute la vermine funeste aux potagers. Une corneille, un freux, une mouette, laissés en liberté, pratiquent très bien la camaraderie avec tous les hôtes du logis.

Le corbeau est peut-être le plus intelligent, le plus curieux, le plus amusant des oiseaux. L'homme craint un peu le contact du corbeau, parce que le plumage noir évoque les idées funèbres ; mais on a souvent remarqué que les croque-morts sont de joyeux lurons. Mettez que la fantaisie et la gaîté du corbeau sont shakespeariennes, si vous avez des velléités littéraires. Seulement ne reprochez pas à cet animal d'esprit si délié de se nourrir de cadavres : car il vous répondrait que le plus corbeau des deux, à cet égard, est assurément l'homme. Il vous enverrait faire une promenade aux abattoirs de la Villette, aux Halles centrales. Quand vous auriez vu le spectacle auquel vous ne pensez jamais, le spectacle des milliers de bêtes égorgées à la file, le spectacle des cadavres entassés, dépecés, dépouillés, déchiquetés, dont les morceaux vont s'accrocher dans mille boutiques plus ou moins propres, en attendant qu'un homme passe, les achète et les dévore, vous n'auriez plus l'effronterie de blâmer le corbeau, ni même l'hyène et le chacal.

L'homme est le plus grand mangeur de cadavres de la création. Il mange quelques animaux tout vivants (les huîtres, par exemple) ; il en mange qui ont été cuits tout vifs (homards, écrevisses) ; il en mange qui étaient vivants quelques secondes avant la casserole (poulets, anguilles, fritures) ; il en mange qu'il a laissés pourrir en partie (bécasses et autres gibiers de haut goût !) Ah ! le corbeau prend son air le plus railleur quand on lui reproche son régime !

Il n'en a que de trop bons motifs. Au cinématographe encore, on vous montrera les péripéties de la pêche à la baleine. Lorsque l'énorme cétacé, mort sous les coups de harpon, a été remorqué sur une grève, la décomposition commence rapidement, l'équipage du baleinier se hâte d'extraire les parties utilisables ; vous voyez grouiller sur la grosse bête cette troupe de petites bêtes qui arrachent des lambeaux de chair, de graisse, de tendons, exactement comme un vol de corbeaux sur le cadavre d'un buffle : ce sont des hommes.

Mais ce que ne font jamais les animaux les plus féroces, et ce que font les hommes de tous les pays, c'est d'infliger la captivité, la mutilation, la souffrance, pour le plaisir de voir souffrir. L'horreur des abattoirs a pour prétexte la prétendue nécessité de manger de la viande ; rien n'excuse l'horreur des courses de taureaux, de la chasse à courre, du tir aux pigeons, des ratodromes, des concours de pinsons aveuglés, des traitemements infligés aux ânes et aux chevaux de Robinson. Toutes les classes de la société humaine ont de pareils amusements. La douce

jeune fille aime à tenir en cage des oiseaux faits pour l'espace, pour le ciel libre, et qui se meurtrissent les ailes aux barreaux de leur prison : quel crime ont-ils commis pour souffrir ? Quel crime ont commis les animaux prisonniers des jardins zoologiques ?

Le Jardin des Plantes est un des endroits les plus répugnants de la capitale ; les bêtes y meurent de faim, elles y pourrissent toutes vives dans un cloaque de boue ; les gazelles comme les lions, les chameaux comme les loups, à demi paralysés, décharnés, agonisent auprès des grands oiseaux captifs dont les plumes jonchent le sol.

Quelques passants charitables jettent à ces martyrs un morceau de pain ; plus souvent, les chenapans du quartier leur brisent les membres ou leur crèvent les yeux à coups de pierres. La méchanceté de l'homme s'étale en ce lieu, brutalement, officiellement, avec l'estampille de l'Etat.

C'est en infligeant partout et sans cesse aux autres créatures des supplices immérités que l'homme se persuade de sa supériorité. S'il n'était pas l'universel bourreau, la terre serait un paradis. La légende du Paradis terrestre, où tous les êtres vivaient fraternellement, n'est pas chimérique. Dès que l'homme consent à ne pas égorger ou torturer les bêtes, elles sont inoffensives, promptes à la confiance.

Dans ce territoire de Yellowstone, que les Américains ont conservé dans l'état de nature sous le nom de Parc national, il est interdit de tuer un animal, de tirer un coup de feu ; toutes les bêtes « sauvages » y sont familières ;

les grands cerfs sortent de la forêt pour regarder curieusement le voyageur ; les ours viennent en famille jusqu'au seuil des campements lécher le fond des boîtes de conserves ; on n'aurait qu'à tendre le bras pour leur serrer la patte...

La fureur des hommes a seule déchaîné la guerre dans la création. Tâchons donc de comprendre et d'aimer nos frères *qui ne nous sont pas* du tout « inférieurs ». La qualité morale d'un homme peut se mesurer exactement sur sa bonté envers les animaux ; la cruauté révèle infailliblement l'injustice et la lâcheté. Si vous êtes sage, écartez-vous de l'homme qui maltraite les animaux : il est dangereux aussi pour vous.

« SOYEZ BONS » C'EST-A-DIRE : « SOYEZ JUSTES » ?

La Ligue pour la Protection du Cheval doit poser dans les rues de Paris des plaques portant ce conseil ; *Soyez bons envers les animaux*. Très bien, si le conseil est appuyé d'une énergique aggravation de la loi Grammont.

En réalité : la Ligue veut dire : *Soyez justes envers les animaux*.

Ce n'est pas de la générosité que nous leur devons ; c'est la stricte justice.

Nous vivons à leurs dépens. L'homme est l'animal parasite par excellence ; il est le parasite de toutes les bêtes ; il leur prend leur peau, leur poil, leurs plumes, leur chair, leur lait, leurs œufs, leur travail ; et encore, il les fait souffrir pour s'amuser. Leur agonie est son divertissement.

Les empereurs, les présidents de République, les riches, les pauvres, les citadins, les rustiques, ne connaissent pas de plus vive joie que de tuer. Quand ils sont gavés de viande et de poisson, ils vont chasser, pêcher par plaisir ; tir aux pigeons, boucheries présidentielles de Rambouillet

et de Marly, courses de taureaux, chasse à tir, chasse à courre, pêche à la ligne, pêche au filet, pièges, massacres, supplices : c'est l'idéal du civilisé comme du sauvage.

Pour bien comprendre le rôle de l'homme sur la terre, il faut passer trois ou quatre jours au marché et aux abattoirs de la Villette. Cette leçon de philosophie devrait être obligatoire pour les garçons et pour les filles, comme couronnement de leurs études. Un port de pêche offre le même spectacle. Une population entière y est occupée depuis l'âge le plus tendre et jusqu'à l'extrême vieillesse à tirer des êtres vivants de la mer, par milliers, par millions, pour s'en repaître et pour en rassasier ses congénères.

En dernière analyse, l'activité humaine se réduit à capturer, transporter, dépecer, dévorer des cadavres de bêtes. Certains animaux mangent certains autres animaux. L'homme mange tout ; il mange ceux de l'air, ceux de la terre, ceux de l'eau ; il les mange cuits ou il les mange tout vifs ; son estomac est l'aboutissement de toute la création.

Quand je regarde une Belle Madame, élégante, gracieuse, délicate, installée dans une pâtisserie à manger des sandwiches au foie gras, j'essaie de calculer combien il a fallu tuer de sortes d'animaux pour lui fournir la laine, la soie, le cuir dont elle est vêtue, les panaches, les ailes et les carcasses d'oiseaux dont elle est ornée, le foie gras et le caviar dont elle fait son goûter, les plats de poisson, de viande et de gibier dont elle dînera. Je la vois érigée

sur une montagne de bêtes mortes, ce qui lui ôte beaucoup de charme.

Pas un animal ne voudrait mettre sur son dos une peau d'homme, une vilaine peau nue comme celle du crapaud et du chien chinois. Mais l'homme prend la peau, la fourrure, la soie, le crin, le duvet, les plumes de tous les autres animaux, parce qu'il est incapable de résister aux intempéries avec ses propres moyens. Il est le plus débile de tous, le plus mal bâti, le plus sujet aux maladies, aux infirmités. Il se proclame le roi, et il exerce en effet une royauté féroce, parce qu'il est souverainement méchant.

Notre excellent confrère Georges Montorgueil soutenait dans *l'Eclair* que le pôle n'a été découvert ni par Peary ni par Cook, mais par les chiens esquimaux. Paradoxe ? Pas du tout : vérité manifeste. Les chiens ont tout fait ; les hommes se sont laissé traîner, en fouaillant leurs esclaves. L'expédition Peary avait emmené deux cent trente-six chiens ; elle en a ramené douze ; elle a mangé ceux qui manquent, pour les payer de leurs services. Et jamais les chiens n'ont mangé d'explorateurs !

Regardez dans la rue ce cocher ou ce charretier : il est habillé de la tête aux pieds avec la dépouille des animaux ; il vient de dévorer des débris d'animaux ; il exploite sauvagement la peine, la fatigue, la souffrance d'un animal qui lui gagne son pain, son tabac, son alcool et qu'il torture en récompense. Tout le programme de l'espèce humaine !

A table d'hôte, aux bains de mer, une petite dame tra-

vaille à déchiqueter un crabe et s'écrie : « La vilaine bête ! Quelle anatomie ridicule ! » Je lui objecte : « Les crabes en disent autant des noyés : quelle idée ridicule de porter son squelette à l'intérieur, au lieu de le porter à l'extérieur en carapace protectrice ! Mais le crabe que vous mangez avait mangé les noyés sans les cuire tout vifs au court-bouillon. »

Après le tremblement de terre de Messine, on prend sur les côtes de Sicile un requin, dans l'estomac duquel se trouvait une jambe humaine. Cris d'horreur ; imprécations contre les requins... Le propriétaire de la jambe avait peut-être dans l'estomac deux douzaines d'huîtres et de moules, une cuisse de poulet, une tranche de gigot, une friture, quoi encore ? Les requins en attraperaient des gastrites.

Il n'y a pas d'animal plus utile à l'humanité que le cheval ; sans le cheval, il n'y aurait pas de culture ; sans le cheval, il n'y aurait pas pierre sur pierre de nos villes. On peut dire que le cheval est l'auteur de notre civilisation, dans le sens où Georges Montorgueil déclare que le chien a découvert le pôle. Et il n'y a pas d'animal plus maltraité, plus torturé par les hommes que le cheval : du moins dans les pays de race latine, chez les Espagnols, les Italiens, les Français, peuples cruels, étrangers au sens de la justice.

Les Anglo-Saxons lui assurent son droit ; les Japonais l'honorent comme un frère de travail et de bataille. Ce n'est pas la bonté que la Ligue Protectrice doit réclamer pour lui : c'est la justice.

COMME LES CARAÏBES

Les dissensions qui troublent la Société Protectrice des Animaux sont nées de ce problème : « Peut-on passer pour un protecteur des animaux quand on pratique la vivisection ? quand on emploie dans son entreprise des chevaux qu'on laisse mourir de faim et qu'on oblige à des efforts excessifs, malgré leurs blessures ou leurs maladies ? quand on ne trouve pas de plaisir plus délicat dans la vie que d'étriper des cerfs ou des chevreuils, et de se mettre à cent bêtes sauvages, chiens, chevaux, valets, piqueurs, chasseurs, contre une seule bête inoffensive ? »

Poser la question, comme disent les Q.-M., c'est la résoudre.

Aux vacances dernières, j'ai admiré les effets de la chasse à courre sur l'âme populaire. Dans un pays qui compte plusieurs équipages, j'ai rencontré de petits payssans qui s'amusaient — pour imiter les châtelains — à faire l'hallali et la curée d'une pauvre chèvre avec une bande de chiens féroces. Naturellement, quand ils seront soldats, ces garçons feront l'hallali et la curée des Malgaches et des Annamites. Et quand ils auront quitté le ré-

ment pour les faubourgs de la grande ville, ils « serviront au couteau » les bourgeois attardés ; ils feront à Casque d'Or « les honneurs du pied » de M. Prudhomme.

Le délicieux adolescent qui, pour ses dix-sept ans, a chouriné une mère de famille coupable d'avoir dédaigné ses hommages, appartient à cette école.

Allez faire un tour à la Villette ou à Vaugirard, autour des endroits où l'on tue, et vous compterez par centaines les enfants, les jeunes gens, qui torturent de toutes les façons les moutons menés à l'abattoir. C'est la chasse à courre du Prolétariat conscient. Du moins ceux-là ne se posent pas en « protecteurs des animaux ».

— Alors, quoi ? demandent les spirituels chroniqueurs, qui sont obligés de « faire du *rigolo* » même avec la douleur. Alors, quoi ? Nous ne pourrons bientôt plus manger de matelote, d'écrevisses, de homard à l'américaine, sous prétexte que ces bêtes sont écorchées ou découpées et cuites vivantes ! Nous ne pourrons plus manger de foie gras, sous prétexte que les oies de Strasbourg sont soumises à d'abominables supplices ! Nous ne pourrons plus porter d'astrakan, sous prétexte qu'il faut éventrer les brebis afin de dépouiller l'agneau avant sa naissance ! Nous ne pourrons pas même nous faire hisser du boulevard au Moulin de la Galette, par un cheval de fiacre boiteux et sanglant, pour digérer dans la joie !

— Ce serait, en effet, bien dommage.

Je lisais dans une revue l'apologie de l'anthropophagie par un anthropophage. L'auteur supposait qu'un sorcier caraïbe avait voulu réfuter devant ses ouailles cannibales

les sophismes ridicules et la grotesque sensiblerie d'un missionnaire : « Est-ce qu'on n'avait pas toujours dévoré les prisonniers ? Est-ce que cette pratique n'était pas à la fois glorieuse, patriotique, prévoyante, nutritive, fortifiante, agréable ? Le généreux peuple caraïbe n'avait de leçons à recevoir de personne en fait d'humanité ; il savait que ce qui a toujours été la coutume doit rester éternellement la coutume ; si nos ancêtres ont mangé les blessés, les vieillards, les étrangers, c'est parce que la loi divine le le prescrit et que la sagesse nationale le justifie. » *Et cætera.*

Nous avons des raisonnements de caraïbe. Nous supposons que la société croulerait et que l'espèce humaine périrait, si nous n'étions pas les bourreaux de tout ce qui respire.

En plein jour, place du Châtelet, j'ai vu ceci : les cuisiniers d'un restaurant, ayant attrapé un rat, l'avaient plongé dans l'eau bouillante, lui avaient attaché un couvercle de fer blanc à la queue, et l'avaient jeté sur le trottoir. Deux cents Parisiens étaient attroupés, avec les marmitons, les garçons et les laveuses de vaisselle, à regarder l'agonie du rat, dont les yeux liquéfiés coulaient de l'orbite, dont les pattes étaient cuites, dont la peau se soulevait en horribles cloques, et qui se traînait sur le bitume. Les gens le poussaient du pied pour provoquer des sursauts de souffrance et d'épouvante. On se tordait !

Entrez donc dans les « ratodromes » où, toute la journée, devant une assistance payante, on jette des rats à des chiens qui leur cassent les reins. Allez-y. Vous y verrez des

femmes. Comme il y a des femmes en foule, empanachées jusqu'au plafond, décolletées jusqu'à la ceinture, pour voir s'entr'assommer les boxeurs. « Bouffe-le ! *Go on* ! Mords-y l'œil ! Mets-y en ! »

Rappelez-vous, ces quarante voyageurs de la ligne d'Orléans, dont le train fut bloqué par la neige. Ils avaient faim. Ils prirent d'assaut la cabane d'une garde-barrière, tuèrent et mangèrent ses poules ; le soir venant, ils tuèrent, dépecèrent, dévorèrent sa chèvre ; quelques heures de plus, ils auraient mangé la bonne femme... Rappelez-vous la *Bourgogne* et le Bazar de la Charité.

C'est un joli produit, l'homme civilisé. Mais ne grattez pas le vernis, même du bout de l'ongle. La brute apparaît tout de suite, la brute sans pitié (1).

(1) En deux jours (sept. 1910) : Boulevard Montmartre, un ouvrier s'approche d'un omnibus et plonge son couteau dans la cuisse d'un cheval qui gravit la pente ; — à Saint-Maur, quatre malandrins, attaquant la cabane d'un autre prolétaire, commencent par plumer vifs les serins qu'ils trouvent dans une cage ; — près d'Etampes, des gars de batterie prennent une fille de ferme, borgne et manchote, et la font servir, sur le bord de la route, pendant six heures, à une immonde orgie ; ensuite, ils l'écrasent sous leurs souliers et la grillent dans une meule de paille ; les passants regardent sans intervenir. Cf. Graby, Michel, Soleillant et leurs vingt émules, justifiés hautement par les tribuns socialistes, soustraits au châtiment par le président de la République.

DE LOUIS XVI A FALLIÈRES

Le 14 juillet, que nous fêtons avec un enthousiasme si spontané, avec un tel délire de joie républicaine et sociale, était le prologue du 21 janvier. La Bastille prise annonçait l'exécution du roi. Mais Louis XVI ne s'en doutait pas ; il chassait.

Dès le début de son règne, alors que le sol tremble déjà, Louis XVI tient un journal où il note les seuls événements qui l'intéressent ; par exemple, au mois de décembre 1777 :

Lundy 1er. — Chasse au cerf Au Butard, pris deux.
Mardy 2 — Rien.
Mercredy 3 — Tiré et diné à Saint Ouen tué 396 pièces.
Jeudy 4 — Tiré Au Mail tué 122 pièces.
Vendredy 5 — Ch du cerf A Verrières pris un.
Samedy 6 — Rien. Neige.
Dimanche 7 — Vespres et Salut.
Lundy 8 — Sermon Vespres et Salut.
Mardy 9 — Ch. du Cerf A Fausse repose pris deux et tué 3 pieçes.

Mercredy 10 — Tiré et diné A Villeneuve le Roy tué 323 pieçes. Gelée.

Jeudy 11 — Tiré A Sataury tué 240 pieçes.

Vendredy 12 — Tiré A la Plaine de Grenelle tué 171 pieçes.

Samedy 13 — Rien.

Dimanche 14 — Sermon Vespres et Salut.

Lundy 15 — Tiré et diné à Saint Ouen tué 126 pieçes.

Mardy 16 — Rien.

Mercredy 17 — Tiré Aux Lisières tué 173 pieçes.

Jeudy 18 — Rien.

Vendredy 19 — Service de mon Pere a la Chappelle, tiré A Chevreloup tué 260 pieçes.

Samedy 20 — Service de mon Pere a Saint Louis.

Dimanche 21 — Sermon Vespres et Salut.

Lundy 22 — Tiré A la Porte de Noisy tué 208 pieçes.

Douze ans plus tard, l'explosion se produit enfin. Quand les Etat-Généraux s'assemblent, en mai 1789, Louis XVI rédige toujours son journal :

Vendredy 1 — Ch. du cerf à Orsai, pris un ; passé en allant par la salle des Etats pour y voir mon fils.

Samedy 2 — Révérences du Clergé à 11 heures, de la Noblesse à 1 heure et du Tiers Etat à 5 heures.

Dimanche 3 — Vespres et Salut. Serment de M. Flesselles, prevost des Marchands.

4 — Départ à 9 heures, procession des Etats. Salut.

5 — Départ à 11 heures 3/4, ouverture des Etats, Salut, Visite à Meudon après le Salut.

6 — Rien. Salut.

7 — Chasse du Cerf A Gif, pris un.

8 — Rien.

9 — Chasse du Chevreuil au Pavillon de Trivaux, manqué.

Les journées révolutionnaires se succèdent ; Louis XVI continue imperturbablement : « Chasse du cerf... Rien... Chasse du chevreuil... Chasse du cerf... Rien. » Le 7 juillet, pris deux cerfs ; le 20 juillet, tué dix pièces ; mais le 14 juillet : Rien.

Voilà comme étaient les tyrans. Ils massacraient d'innocentes bêtes, en attendant d'égorger le peuple.

Maintenant, si nous imaginons le journal du président Fallières d'après les notes communiquées par ses chambellans aux gazettes, nous le lisons ainsi :

Novembre 1908 — 5 — Chassé à Rambouillet en l'honneur (*sic*) du bureau du Sénat.

8 — Quitté Paris en automobile après le conseil des ministres pour chasser à Liéville dans la propriété de M^me^ Chiris.

10 — Préparatifs pour la chasse en l'honneur (*sic*) du roi de Suède.

12 — Chassé aux tirés de Rambouillet en l'honneur du bureau de la Chambre.

20 — Chassé à Marly en l'honneur de M. Loubet.

21 — Quitté Paris pour aller chasser chez le comte Potocki.

Décembre — 10 — Chassé à Rambouillet en l'honneur des membres de la Cour de cassation.

12 — Chassé à Noiziel chez M. Gaston Ménier.

24 — Chassé à Rambouillet avec quelques amis.

29 — Chassé chez des amis aux environs de Paris.

Ainsi de suite, chaque jour que fait le Gr.·. Archit.·.

Chassé à Marly, chassé à Rambouillet, chassé chez des amis personnels, chassé en l'honneur (*sic*) de l'Institut, du Conseil d'Etat, de la Cour d'appel, de la Cour des Comptes, en l'honneur du roi de Suède, en l'honneur du Conseil supérieur de la guerre, en l'honneur de Soleilland ou de Tartempion.

« La moyenne des victimes, le tableau, comme on dit, est de cinq cents à sept cents ; dans certaines chasses, on est arrivé au chiffre de treize cents. »

Louis XVI, qui était un tyran et une brute, courait toute la journée à cheval pour prendre un cerf ou un chevreuil. Notre vénéré roi de la République s'asseoit sur un pliant, derrière un écran de branchages, et les rabatteurs amènent à coups de bâtons, sous son fusil, des troupeaux de lapins, de faisans, de biches tremblantes, qu'il mitraille tranquillement à dix mètres.

Le président Loubet faisait chercher par toute la France des piverts, parce que le cri de cet oiseau agonisant ressemble beaucoup au cri d'une agonie humaine.

Cela permet de patienter, entre Fourmies et Chalon, entre Narbonne et Villeneuve-Saint-Georges.

Pour les étrennes, les grands magasins vendent maintenant un jouet nouveau : « N° 48144. TIR. *Chasse à Rambouillet*. Animaux culbuteurs, métal décoré. » De sorte que les petits citoyens peuvent se donner l'illusion des plaisirs souverains.

Il a fallu le 14 juillet pour purger la France de la barbarie monarchique, pour faire fleurir la civilisation républicaine, la moralité démocratique et sociale !

Les Anglais, d'ailleurs, n'ont rien à nous reprocher. Le *Manchester Courier* rapporte le fait suivant :

« Un portefaix de la ville paria qu'il tuerait et mangerait trois rats. Les rats furent attachés par une patte sur la table ; l'homme eut les mains liées derrière le dos ; il devait venir à bout des rats avec ses dents. Il réussit à tuer les trois rats, non sans avoir le visage cruellement mordu. Après que les bêtes eurent été dépouillées, il les dévora et gagna ainsi son pari. »

Au Transvaal, les Anglais capturaient quelquefois des troupeaux immenses. Pour ne pas embarrasser leurs colonnes déjà peu mobiles, et pour ne pas laisser de ressources aux Boers, les soldats de Kitchener massacraient tous les animaux. Ce furent leurs plus belles victoires.

Une fois, ils avaient pris d'un coup deux milles chèvres angoras. Le correspondant du *Français* lui transmit, à ce sujet, la lettre suivante d'un volontaire australien :

On venait de rabattre les chèvres en un troupeau sur le camp.

On donna ordre à un groupe de nègres et à des soldats de les tuer. Au lieu de faire vite et avec intelligence, ils prirent des bâtons, des pierres, d'autres armes aussi perfectionnées et se mirent à travailler dans le tas. Vers cinq heures, les hommes rallièrent leurs escadrons: à huit heures, la moitié du troupeau massacré était ressuscitée, cornes cassées, yeux hors de l'orbite, flancs ensanglantés, langues arrachées.

Je vis alors quelques nègres qui se remettaient à l'ouvrage avec des bâtons ; jusqu'au matin l'air fut rempli du

son des coups de bâton et des bêlements des brebis et des chèvres estropiées.

J'étais, cette nuit-là, en sentinelle ; de temps à autre l'un des animaux, criant à fendre l'âme, les yeux crevés, le sang coulant du nez et des oreilles, venait, affolé par la douleur, se jeter dans les jambes des chevaux ; j'en ai bien tué une demi-douzaine dans cet état pendant la nuit.

Le lendemain matin, juste avant le départ, j'allai voir ce qu'il en était du carnage ; plus d'une pauvre petite bête, estropiée et saignante, se tenait encore debout pendant que d'autres gisaient, toujours vivantes, mais hors d'état de se dresser.

Tout à fait une chasse présidentielle de Rambouillet ou de Marly. Ce qui n'empêche pas les diverses Sociétés protectrices de distribuer des prix aux amis des animaux sous l'invocation du Président de la République !...

PINSONS AUX YEUX CREVÉS

Nous constatons le progrès des courses de taureaux, qui ont pénétré d'Espagne jusqu'à la frontière belge ; la loi les interdit ; mais le gouvernement les autorise, et les ministres, députés, préfets, magistrats, gendarmes, y assistent officiellement. La férocité espagnole — ce qu'on n'eût pas cru possible — est dépassée chez nous.

A Nîmes, il n'y a pas longtemps, on a crevé à coups de couteau les yeux d'un cheval qui ne voulait pas entrer dans l'arène. A Roubaix, à Beaucaire, on a corsé le spectacle par des combats de fauves ; on a fait se déchiqueter des taureaux et des ours, des taureaux et des lions ; les spectateurs, saouls de carnage, allaient piquer avec des cannes à épée les bêtes pantelantes, ou les achevaient à coups de revolver... à travers les barreaux.

Est-ce tout ?

Il s'en faut bien. Rien que dans le département du Nord, on organise couramment, sous les yeux de l'Administration, de la police et de la Société Protectrice (*sic*) des animaux, les spectacles les plus répugnants : combats

de coqs, combats de chiens et de rats, concours de pinsons aveuglés.

L'élevage des coqs de combat est toute une industrie. Dans une seule ville, il existe vingt-cinq amphithéâtres ou « parcs » affectés à ce spectacle, et plusieurs milliers d'animaux dressés pour la lutte. Les sujets valent de 20 francs à 500 francs. On les entraîne, on les instruit, on les surexcite, on les arme d'éperons en acier pour qu'ils se déchirent mieux et que le sang coule plus fort. Les journaux annoncent les séances pieusement ; les prix sont assez importants ; des paris sont engagés pour des sommes quelquefois énormes.

Les combats de chiens contre des rats enfermés avec eux dans une petite enceinte, au nombre de cinquante ou de cent, et les combats de chiens terriers entre eux, donnent lieu au même déchaînement de bestialité. Le tabac, l'alcool, le spectacle de la souffrance, l'odeur du sang, la frénésie du jeu, transforment les assistants en fous furieux, inférieurs aux dernières brutes de la création.

Habillez ces malheureux en soldats, lâchez-les sur un peuple sans défense : et vous avez l'expédition de Chine.

Les concours de pinsons font aussi l'amusement de nos concitoyens du Nord. Les « pinchonneux », ou amateurs de pinsons, pullulent par milliers. Tous les gens qui ont passé, dans leur vie, une seule journée à la campagne, savent quelle jolie petite bête, gaie, confiante, est le pinson. Le concours consiste à noter la fréquence de certaines modulations du chant dans un espace de temps déterminé. Pour faire chanter davantage les oiseaux, on

leur crève les yeux avec un fer rouge ; il y a des spécialistes de l'opération, qui aveuglent une quinzaine de pinsons tous les dimanches. De plus, dans la période préparatoire, on refuse aux animaux jusqu'à l'eau de leur bain, pour accroître leur nervosité.

Les concours ont lieu en pleine campagne — mais près des estaminets ! — au printemps et en été, dès cinq heures du matin.

Pendant des heures, on écoute les chants de ces pinsons dont les cages sont posées sur des chaises ; et les « marqueurs » marquent à la craie, sur une règle, tous ces chants plaintifs qui ressemblent à des gémissements de pauvres mendiants aveugles. Les discussions, les disputes sont fréquentes.

On s'attarde, on renouvelle les paris et les beuveries, parfois jusqu'à épuisement des bêtes et des hommes.

Le genièvre coule à flots pendant tout le concours. Il n'est pas rare, le dimanche après-midi, de voir dans les rues errer quelque pinchonneux ivre, tenant sa cage, qui cherche vainement son équilibre et qui tangue comme un navire sur une mer ballottée.

Cet oiseau aveugle, secoué tout le jour dans une boîte par l'homme qui lui a crevé les yeux, et qui s'est lui-même empoisonné d'alcool, me rappelle une scène à laquelle j'assistai, à l'avant-dernier 14 juillet, dans la rue Gay-Lussac.

Un citoyen de la République française, décemment vêtu, s'était écroulé au pied d'un bec de gaz ; il était ivre-mort, en l'honneur de la Fête nationale et des Droits de l'Homme. Autour de son poignet s'enroulait une corde à

laquelle était attaché un caniche. Le pauvre chien s'alarmait de l'état de son noble maître ; il lui léchait la figure ; quand des passants ramassèrent l'ivrogne pour le traîner chez un pharmacien, le caniche, inquiet, ne savait s'il devait les traiter en ennemis ; il se consultait visiblement sur son devoir. Et la physionomie de l'intelligente créature (le chien) faisait un contraste frappant avec l'abjection de l'immonde brute (le citoyen).

Quand on pense que nous sommes, après tout, l'un des peuples les moins malpropres de l'Europe civilisée, on est fier d'appartenir à l'espèce humaine.

Autre scène parisienne.

1er janvier 1910, sept heures et demie, sur le boulevard Poissonnière, rassemblement autour d'un café. Trois hommes sont attablés à boire l'absinthe, des citoyens, des électeurs, des petits bourgeois. Leurs faces blêmes et leurs yeux mauvais annoncent qu'ils ont déjà trop d'alcool dans le corps.

L'un d'eux a résolu, pour exciter l'admiration, de faire faire des tours à son chien devant les badauds. La bête, qui n'a jamais été saoûle, ne sait pas ce que c'est qu'un homme saoul ; elle ne devine pas ses lubies, elle n'exécute pas ses volontés. Alors l'homme la cingle de grands coups de fouet, à travers le ventre, à travers le museau.

Le chien gémit, essaye d'attendrir le bourreau, puis se réfugie sous les banquettes. Les consommateurs l'expulsent à coups de pied, parce que son *maître* a le *droit* de l'assommer. L'homme, très fier, fouaille de nouveau à

tour de bras. Les voisins regardent, impassibles. Dans l'attroupement, quelques femmes disent : « Pauvre bête !... » Mais les mâles, pour affirmer leur énergie, répondent : « Il a raison ; c'est comme ça qu'on les dresse ! »

Et je pense que si le chien était une tigresse comme à Marseille, ou s'il avait seulement l'air d'un loup, comme à Belleville, toute cette racaille se cacherait dans les caves.

Je répète avec affectation : « Brute ! sale brute ! lâche ! bourreau ! » Ça va mal tourner. Et alors ? je vais me faire écharper ; je serai condamné pour « injures » ; on me trouvera ridicule ; on dira que je suis fou. Allons-nous-en. Tous les jours, il faut s'en aller d'un endroit où d'autres citoyens, prolétaires conscients, bourgeois infatués, commettent des saletés qui dévoilent leur âme basse. Si j'avais le tonnerre de Dieu dans ma poche, je sais bien ce que je ferais ; mais, je ne l'ai pas ; je m'en vais.

Tout de même, je ne suis pas content de moi. J'ai reculé. J'ai cédé à un tas de raisons misérables, et j'ai trahi mon instinct. Je m'en veux ; j'en veux davantage aux brutes à face humaine qui m'obligent à me trahir.

Mais comment lutter ? Boulevard de Strasbourg, devant la Scala, une vache menée par des bouviers s'est écroulée sur la chaussée ; un frisson d'angoisse la secoue. Les bourreaux tentent de la relever ; ils l'assomment à coups de bâtons ; la foule s'amasse pour jouir du spectacle, et chacun suggère un expédient. L'un fait un nœud avec la queue de la vache et tire l'extrémité de toutes ses forces ;

un second donne à la bête des coups de pied dans le ventre; un troisième va chercher du vinaigre chez un marchand de vin et le verse dans une oreille; un quatrième met dans l'autre oreille un morceau d'amadou enflammé. J'interviens. La foule me hue. Seul parmi les cannibales, que faire ?

CHIENS PERDUS

L'année derrière, à Paris, la Fourrière a reçu 10.379 chiens perdus.

Le chien est l'ami de l'homme. Il a bien tort.

Ce que l'homme aime dans le chien, c'est la courtisanerie, la bassesse de caractère. L'homme n'aime pas le chat, qui vit noblement en marge de la société humaine, qui la contemple avec une ironie sarcastique, et qui ne laisse entamer ni sa dignité ni son indépendance. L'homme aime le chien, parce que « le chien lèche la main qui le frappe ».

Le chien est un transfuge ; il a déserté le camp des victimes pour se faire le complice de l'universel bourreau ; le chien de chasse, le chien de berger, sont jugés par nous les plus intelligents de leur race, parce qu'ils nous aident contre leurs frères dans nos plus lâches besognes. C'est ainsi que nous décorons et que nous proclamons « loyaux » sujets les Arabes, les Malgaches, les Annamites qui trahissent pour nous leur peuple et leur patrie.

A force de vivre en parasite auprès de l'homme, la bête se modèle tellement sur son maître que le chien d'un

honnête homme devient un honnête chien — à sa façon.

J'ai connu un chien qui, lié d'amitié avec un cheval dont il partageait l'écurie, allait la nuit chez un maraîcher, volait des bottes de carottes toutes prêtes pour le marché, et les apportait à son compagnon. Il n'aimait certes pas lui-même les carottes crues, mais il savait que son ami le cheval s'en régalerait.

J'ai connu un autre chien, un gros chien mouton, qui avait pour camarade un tout petit King-Charles. Le petit chien était aveugle ; quand il avait envie de faire une promenade, il aboyait d'une certaine manière ; le gros chien accourait, le prenait délicatement par le bout de l'oreille et le conduisait au jardin, le dirigeant parmi les pelouses, le ramenant ensuite à la maison. C'était un spectacle émouvant.

J'ai suivi, sur les bords du lac d'Annecy, un drame passionnel tout à fait parisien. Un peintre très connu possédait un couple de magnifiques colleys, chien et chienne, lavés, peignés, parfumés comme des demoiselles. A mon auberge, il y avait un grand chien griffon, abandonné par un misérable voyageur, nourri par pitié, et qu'on ne laissait même pas pénétrer dans les salles. Ses longs poils étaient pleins de boue et d'épines ; il avait l'air d'un brigand ; il sentait le fauve ; mais il avait les plus beaux yeux du monde, infiniment de tact et de sensibilité. La chienne colley, l'ayant rencontré je ne sais où, se prit de passion pour lui.

Elle s'échappait chaque jour de la propriété, pourtant

bien close, de son maître, et venait chercher le griffon à l'auberge. Ils filaient ensemble dans la montagne. Un quart d'heure après, accourait, affolé, le chien colley, l'infortuné mari, suivant la piste de la fugitive. Ce gras bourgeois cocu me faisait rire et mes vœux accompagnaient les braves amants.

Il n'y a personne de bête au monde comme les gens qui se croient supérieurs aux bêtes. Quand on prend la peine d'observer les bêtes, on leur découvre tous les sentiments et toutes les passions dont nous nous glorifions. Elles n'ont *en moins* que la muflerie et la lâcheté.

La première vue que j'eus sur le caractère de Clemenceau me fut ouverte à l'occasion d'un chien. Mon compagnon d'armes à l'*Aurore* avait une petite fox-terrier qu'il faisait semblant d'adorer, et qui passait réellement sa vie sur les genoux ou sur le bureau du futur Dictateur. Un jour, elle se cassa les reins ; Clemenceau m'annonça la chose du ton le plus détaché ; le lendemain, il avait un autre chien... J'étais fixé sur le cœur de ce terrible homme.

Les dix mille chiens que reçoit la Fourrière chaque année sont des chiens de gens pareils à Clemenceau ; de gens qui emmènent leur chien dans les foules du dimanche, du 14 juillet ou du mardi-gras ; de gens qui font suivre à leur chien une bicyclette, un omnibus, un tramway électrique, sans souci de sa fatigue et de ses périls ; de gens qui regardent leur ami comme un esclave et comme un jouet: enfin, de gens *qui ne sont pas dignes d'avoir un chien*.

Si la Fourrière détruisait toutes ces bêtes sans douleur,

il n'y aurait rien à dire. La mort n'est jamais un mal. Mais il faut songer qu'une grande partie des chiens perdus sont livrés aux fous sadiques de la vivisection, qu'ils sont lacérés, brûlés, déchiquetés tout vifs, par petits morceaux durant des jours et des semaines.

Si vous n'êtes pas vous-même une brute, un Soleil-land en puissance, pensez aux vivisecteurs. Tuez votre chien plutôt que de le perdre dans Paris !

LES CHATS AU CIRQUE

Mon chat, hôte sacré de ma vieille maison,
De ton dos électrique arrondis la souplesse,
Viens te pelotonner sur mes genoux, et laisse
Que je plonge mes doigts dans ta chaude toison.

Ferme à demi, les reins émus d'un long frisson,
Ton œil vert qui me raille et pourtant me caresse,
Ton œil vert semé d'or qui, chargé de paresse,
M'observe d'ironique et bénigne façon.

Tu n'as jamais connu, philosophe, ô vieux frère,
La fidélité sotte et bruyante du chien ;
Tu m'aimes cependant et mon cœur le sent bien.

Ton amour clairvoyant et peut-être éphémère
Me plaît ; et je salue en toi, calme penseur,
Deux exquises vertus : scepticisme et douceur.

Quand Jules Lemaître écrivait ce sonnet, la race des chats méritait encore la considération des honnêtes gens. Pour moi, je les estimais.

« La fidélité sotte et bruyante du chien » ne charme que les moins difficiles ; elle provoque chez les autres un dégoût.

Le chien sacrifie sa volonté au caprice d'autrui ; il pousse le dévouement jusqu'à la servilité; il ne garde point rancune des coups qu'il a reçus ; il s'offre de lui-même aux mauvais traitements, comme pour désarmer, à force de bassesse, la cruauté de son tyran. Ni l'inconséquence n'excite son mépris, ni l'injustice ne soulève son indignation.

C'est pourquoi les hommes ont nommé le chien leur ami. Tel est le tableau qu'ils se font de l'amitié, dans leur appétit de domination sans frein : leur ami, c'est leur esclave.

Le chat ne souffre pas qu'on l'aime comme un esclave ; il veut être aimé comme un égal. *O vieux frère !* lui dit le poète : à ce titre, il accepte la communauté d'existence. Son œil vert semé d'or, son œil énigmatique et railleur, se fait caressant.

Mais sa vigilance ne s'endort jamais ; dès que l'amitié promise est trahie, sa confiance disparaît pour toujours. Il ne voit plus dans son hôte qu'un perfide adversaire, dont il reçoit les tributs et dont il évente les pièges.

Hardiment, il continue de vivre sur le territoire ennemi, comptant sur sa clairvoyance et sur son adresse pour déjouer tout dessein d'asservissement. Il suspecte les flatteries, et se rit des menaces.

Voyez-le dans un coin, étendu sous un rayon de soleil, les yeux demi-clos ; dort-il ? Point. Il songe à la cage

entrevue sur le balcon voisin, aux émanations fromagères qui s'échappent du buffet, au rendez-vous du soir sur la gouttière. Il réfléchit, il combine un plan de campagne ; car il n'est pas moins propre à la méditation qu'à l'action ; sa pensée est profonde et ses coups seront bien frappés.

Jules Lemaître vante en eux deux vertus qu'il trouve exquises : douceur et scepticisme. Jadis Baudelaire avait loué leur noble amour de l'indépendance :

> Amis de la science et de la volupté,
> Ils cherchent le silence et l'horreur des ténèbres.
> L'Erèbe les eût pris pour ses coursiers funèbres,
> S'ils pouvaient au servage incliner leur fierté.

C'en est fait, aujourd'hui, de cette fierté. L'affaissement des caractères s'est étendu de la race des hommes à la race des chats.

Au Cirque, des chats se montrent sans pudeur dans l'emploi des plus vils histrions. Abjurant l'orgueilleuse ignorance de leurs pères, ils se sont pliés aux leçons d'un dompteur. Ils exercent pour l'amusement de la foule l'agilité, le courage et le sang-froid que la nature leur avait donnés pour régner sur les autres animaux. Ils refoulent dans leur cœur les appétits les plus violents, et des haines séculaires : pour obtenir de honteux applaudissements, ils se laissent insulter en public par des oiseaux, par des souris.

Mêlés aux jongleurs, aux écuyères, aux clowns, ils traînent dans l'ignominie six mille ans de sagesse et de dignité.

Ces philosophes, ces dédaigneux, ces forts sont déchus. Ils se sont faits saltimbanques — comme des hommes.

LE CERF DE SAINT-CLAUDE

J'avais été prié de ranimer, par une conférence, l'esprit civique à Saint-Claude. J'y trouvai des gens sains et forts, heureusement prévenus contre les politiciens. Ils se disaient résolus à instaurer par leurs propres moyens la cité socialiste où doivent régner la justice et la bonté...

Quelques mois auparavant, un cerf de la montagne, traqué par des chasseurs, s'était précipité d'une falaise abrupte dans les rues du bourg ; une troupe d'ouvriers, se ruant sur la bête étourdie, l'avaient terrassée, ligottée, traînée dans une étable. Depuis, le beau cerf était à la chaîne. Quand on entr'ouvrait la porte, il tournait ses yeux et ses naseaux humides vers l'espace, vers la forêt dont il aspirait les effluves ; il se débattait dans ses liens. Les ouvriers faisaient payer dix sous aux visiteurs pour voir leur prisonnier.

Ces hommes qui voulaient s'affranchir avaient abusé de leur force pour priver de liberté une noble créature. Eux, les derniers serfs du régime féodal (jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, à Saint-Claude), ils traitaient le pauvre cerf

comme on les avait traités. Ils ne comprenaient point l'atrocité de leur acte.

Comme ils se prétendaient reconnaissants du concours que j'apportais à leur effort, je leur demandai mon salaire : « Voici le 14 juillet, leur dis-je ; conduisez le cerf à la lisière des bois, rendez-lui symboliquement la liberté ; mettez-lui au cou une médaille avec ces mots : *Affranchi par la volonté des travailleurs qui s'affranchiront eux-mêmes.* Si le fusil d'une brute l'assassine, du moins il mourra libre. »

Les « prolétaires conscients » haussèrent les épaules. Quand ils eurent assez d'exhiber leur victime, ils l'égorgèrent et s'en partagèrent les morceaux.

NE ROUGISSEZ PAS DE DÉFENDRE LES ANIMAUX

Il y a toujours, pour un journal, du courage à traiter cette question ; les chevaux ne lisent pas ; le journal ne gagnera pas un lecteur parmi les victimes, et il en perdra parmi les bourreaux. C'est pour la même raison qu'on ne trouve guère de concours au Parlement pour une législation protectrice ; les bêtes ne votent pas, et leurs bourreaux votent.

Quand on ne mendie pas les suffrages du Populo, on n'est pas obligé de lui prodiguer les dégoûtantes flagorneries dont il est plus avide que les autocrates. On peut lui dire des vérités utiles.

Par exemple, on peut avertir les mineurs du Pas-de-Calais et du Nord qu'ils ne gagnent point la sympathie des braves gens par leur passion pour les combats de coqs, par leurs concours de pinsons aveugles. Ces hommes se plaignent que les Compagnies attentent à leur liberté ; ils se plaignent de passer huit heures par jour dans les ténèbres souterraines ; mais leur plaisir est d'attraper par milliers des créatures nées pour la lumière, pour l'espace,

les plus gais et les plus confiants des oiseaux, et de les enfermer à perpétuité dans une prison, de leur crever les yeux, de les plonger dans la nuit éternelle. La dureté des capitalistes s'explique par le désir de gagner de l'argent ; la cruauté des mineurs ne leur rapporte rien, que la joie de faire du mal.

Pourquoi coupez-vous la queue de votre chien ? Pour le « débarrasser du ver » qui se trouve au bout, n'est-ce pas? Sachez donc que ce prétendu ver est simplement l'extrémité amincie de la moelle épinière.

Pourquoi lui coupez-vous les oreilles? Parce que le tondeur vous a conté quelque autre baliverne. Et vous privez ainsi l'animal de la protection que la nature avait préparée pour un de ses organes les plus sensibles.

Pourquoi coupez-vous la crinière et la queue de votre cheval ? Parce que les hommes d'écurie vous l'ont conseillé, pour s'épargner à eux-mêmes la peine de nettoyer les longs crins, pleins de sueur et de poussière. Mais vous ne réfléchissez pas que vous livrez ainsi la bête sans défense aux taons et aux mouches, qu'elle s'énervera, peut-être s'emballera, et causera de graves accidents.

Qui vous a fait croire que l'âne est un entêté, qu'il a besoin de coups de bâton, mais qu'il n'a aucun besoin de bonne nourriture ? C'est une légende accréditée par les brutaux et les avares. Traitez votre âne avec douceur, nourrissez-le comme un cheval de sa taille, et vous en obtiendrez les meilleurs services.

Vous aimez votre chien, mais vous lui faites suivre votre

bicyclette « pour lui donner de l'exercice ». C'est-à-dire que vous lui imposez un effort mortel, dont son épuisement et son angoisse devraient vous avertir.

Les « esprits forts », les cruels imbéciles affirment que la bête ne raisonne pas : « car raisonner, c'est observer, réfléchir et tirer des déductions de ses observations, de ses réflexions ».

Eh bien, j'ai rencontré mille fois des animaux qui pratiquent toutes ces opérations du raisonnement jusqu'à un degré assez haut de complication. J'ai trouvé chez cent animaux de la prudence, de la prévoyance, du courage, de la lâcheté, de la volonté, de la faiblesse, de la reconnaissance, de la douleur, du désespoir, des anxiétés, des calculs égoïstes ou délicats, des sentiments très divers et très raffinés, comme chez les hommes. J'ai connu des animaux plus intelligents que beaucoup d'hommes. Et j'ai pour mon chien beaucoup plus d'affection et d'estime que pour une infinité de bipèdes.

Vous dites : « Si le chien pense, pourquoi son immobilité mentale ? Où sont ses progrès intellectuels ? En quoi Titi-Lolo est-il supérieur au chien d'Alcibiade ? »

Eh ! cher Monsieur, dites-moi donc en quoi nous sommes, vous ou moi, supérieurs à Alcibiade lui-même ? Il était plus beau, plus fort, plus spirituel, plus complet, sinon que vous, du moins que nous autres. Croyez-vous sérieusement que nos orateurs parlementaires sont supérieurs à Démosthène, nos journalistes à Platon, nos sculpteurs à Phidias, nos architectes, nos auteurs dramatiques, nos moralistes, nos poètes, supérieurs à ceux de Rome, de

la Grèce, de l'Inde et de l'Orient, il y a deux, trois ou quatre mille ans?

Moi, je crois que l'infériorité, et très sensible, est de notre côté. Nous avons fait des progrès dans cinq ou six sciences positives qui ont transformé l'*aspect*, *les apparences* de la société humaine, ajouté certaines commodités à notre vie, au prix de bien des souffrances et des déchéances. Je reste persuadé que l'homme moyen d'Athènes ou de Babylone ou de Memphis ou de Delhi était jadis aussi intelligent, aussi sage, plus propre, plus sain et plus heureux que le citoyen de la République Française de même catégorie.

Je ne sais pas si feu Houzeau et la science sont « suffisamment armés pour affirmer la sensibilité des animaux ».

Je sais et j'affirme : que tous les animaux que j'ai traités avec douceur se sont attachés à moi ; que mon chien pleure en me quittant et se roule de joie en me revoyant ; qu'il se réfugie vers moi quand il a peur ou quand il souffre, qu'il comprend mes intentions prochaines d'après mes actes présents ; que l'existence des animaux paraît, à qui l'étudie, aussi « humaine » que l'est la nôtre dans ses manifestations communes ; et surtout qu'un bourreau d'animaux m'inspire de l'effroi, du dégoût, de la haine, comme étant un possible bourreau d'hommes.

Aux bonnes gens que révolte la souffrance imméritée des bêtes, on dit quelquefois « qu'ils feraient mieux de s'occuper des hommes ». On dit encore « qu'il faut se méfier de ceux qui aiment trop les bêtes, parce qu'ils

n'aiment pas les hommes ». Ce sont les excuses des méchants et des pleutres.

Les braves cœurs sont ouverts à l'amour de toute créature. Ceux qui souffrent de la souffrance des bêtes souffrent de la souffrance des hommes. Ceux qui aiment les bêtes aiment aussi les hommes, tout au moins, ils ont commencé par aimer aussi les hommes. Seulement, ils ont éprouvé de la part des hommes ce qu'ils n'ont pas éprouvé de la part des bêtes, et l'ingratitude les a découragés.

Si les défenseurs des animaux ne pouvaient descendre dans la rue sans voir tous les chiens accourir pour les déchirer, tous les chevaux se précipiter pour les écraser en remerciement de leur apostolat, ils en seraient vite guéris. Mais les bêtes n'ont jamais rendu le mal pour le bien ; elles se contentent d'ignorer leurs bienfaiteurs : c'est déjà très beau !

LE MARTYRE DU CHEVAL

Avez-vous jamais essayé d'imaginer l'épouvantable clameur qui s'élèverait des rues de Paris, si le cheval pouvait, comme le chien, exprimer sa souffrance par un cri ?

Malheureusement, le cheval est muet : ce qui permet à son bourreau de lui infliger mille tortures, sans qu'une plainte attire l'attention du passant. Alors, la foule est indifférente ; elle a des yeux, mais ne sait point voir ; elle ne s'indigne pas, elle ne s'arrête pas devant des scènes de cruauté qui l'ameuteraient si la victime savait appeler au secours.

Le cheval est muet ; il est fort ; étant fort, il n'est pas méchant : et ses qualités l'ont perdu. L'homme se contente de tuer les autres bêtes en une fois, pour les manger ou pour les dépouiller de leur fourrure ; jusqu'au moment où il les égorge, il les laisse vivre dans une paix relative. Tandis que le cheval, à peine en possession de sa vigueur, se trouve condamné à vingt ans de misères. A part quelques privilégiés, appelés chevaux de luxe, et dont le bonheur ne dure pas longtemps, toute l'espèce,

avec ses frères les ânes et les mulets, endure l'esclavage le plus atroce.

Il y a des religions d'Orient qui enseignent à l'homme la douceur envers toutes les créatures vivantes. Mais les religions d'Occident nous révèlent que nous sommes les rois de la création et que tous les êtres existent pour satisfaire à nos volontés, à nos appétits, à nos folies. De même que le gouverneur de Louis XV, lui montrant la foule des simples mortels, disait : « Sire, tous ces gens là, leurs familles et leurs biens sont à vous ! » — les mauvais éducateurs de l'homme lui ont dit : « Bipède sublime, tous les animaux, comme les objets inanimés, t'appartiennent pour que tu en uses et que tu en abuses. »

Le cheval est un des animaux les plus estimables par son caractère ; aussi doux que puissant, il ne cherche querelle à personne ; il est parfaitement honnête et sobre. Quand il devient irritable et fantasque, c'est toujours par suite de mauvais traitements. S'il a perdu en partie son intelligence première, c'est par l'effet d'une servitude abrutissante. Chez les peuples cavaliers où le cheval est réellement le compagnon de son maître, il se montre aussi intelligent que le chien familier. Même après des générations innombrables d'esclavage, il comprend presque toujours ce qu'on exige de lui, et la manière pratique de traîner son fardeau, mieux que le charretier qui l'accable de coups.

Les peuples qui ont le sentiment de la justice traitent le cheval comme un bon ouvrier, comme un précieux auxiliaire. Promenez-vous dans les rues de Londres : vous

n'entendrez ni les cris furieux ni le sifflement des fouets. Le cheval est nourri largement, selon le travail qu'on attend de lui. Ce n'est pas de la sensiblerie : c'est de l'équité, c'est aussi de la bonne administration. D'ailleurs, la cruauté ne serait point tolérée ; le charretier ou le cocher brutal serait puni sur place par les passants, poursuivi en justice par des sociétés privées. N'importe quel policeman arrête et fait dételer l'animal malade ou blessé, qu'on ramène aussitôt à l'écurie pour y être soigné.

Mais parcourez les rues de Paris, vous y verrez d'autres spectacles, si vous savez regarder autour de vous. Les bêtes de luxe, ayant peu de peine, sont copieusement nourries. Mais les chevaux qui travaillent dur, qui tirent les tombereaux, les camions, les fourgons, les haquets, les omnibus et les fiacres ne reçoivent que les aliments nécessaires pour ne pas mourir de faim. C'est à force de coups et de brutalités qu'on arrache d'eux un service excessif.

Autant il est plaisant de regarder une bête bien portante qui dépense sa vigueur allègrement, autant il est pénible de contempler les ombres, les squelettes, les débris de chevaux qu'on attelle, dans Paris, à des charges effroyables.

On a pris cette bête dans les champs ; on l'expédie dans la grande ville. A partir de ce moment, le cheval ne verra plus jamais la verdure ; ses membres, ses muscles, ses tendons sont blessés par la dureté de l'asphalte et du pavé. On lui bouche les yeux : on lui enfonce la tête dans un espèce de sac pour son maigre repas, de sorte qu'il lui faut périr de famine ou périr d'asphyxie. On le mutile. On le

ligote de toutes parts. Sur le macadam et sur le pavé de bois, tout unis, glissants à la moindre humidité, ses sabots n'ont aucune prise ; ils ne peuvent même pas accomplir normalement les mouvements pour lesquels ils sont construits.

La voiture qu'on impose au cheval ou à l'attelage est chargée du poids maximum que ce cheval ou cet attelage pourrait traîner en terrain plat. Mais, de l'est à l'ouest, de la Seine au sud, de la Seine au nord, Paris est une ville de côtes. Il n'importe : les coups de lanière, les coups de manche de fouet tireront des malheureuses bêtes un supplément d'effort.

Point de repos ; l'été, par des chaleurs foudroyantes, l'hiver, par la neige et le verglas, la tâche est la même. Pendant que le conducteur se réchauffe ou se rafraîchit chez le marchand de vins, le cheval en sueur reçoit la pluie glaciale ; ou bien il reste exposé aux brûlures du soleil. Il va, il vient, il tourne, il retourne, il s'efforce sans relâche, toujours tiraillé, battu, douloureux.

Pour cochers et pour charretiers, les maîtres engagent le premier venu, qui n'a ni le goût, ni l'habitude, ni la connaissance du cheval. Ce sont les muscles du cheval qui suppléent à tout ; ce sont les jarrets du cheval qui servent de frein sur les pentes terribles de Belleville ou de Montmartre. Des saccades brutales déchirent la bouche du cheval pour qu'il s'arrête, pour qu'il ralentisse, pour qu'il accélère.

Quand les voitures seront toutes automobiles, on prendra des précautions avec le moteur. Le moteur ne se lais-

sur la figure, dans le ventre du cheval, *pour se venger* d'un reproche fait par le patron ou d'une contravention dressée par un agent. Il « éreinte » systématiquement la bête, *ou lui écrase les lèvres sur les dents* pour l'empêcher de prendre sa nourriture — et causer un préjudice à la Compagnie.

En Angleterre, les cochers rivalisent à qui aura le cheval le mieux soigné ; un cocher regarderait comme une atteinte à sa dignité professionnelle qu'on lui donnât à conduire un cheval en mauvais état. Chez nous, c'est à qui proposera les tortures les plus cruelles ; tel cocher enduit son cheval d'essence minérale et le rôtit ; mille autres accrochent dans la mèche de leurs fouets un clou, un lingot de plomb, un hameçon de pêcheur, pour enlever à chaque coup un lambeau de chair. La nuit dans les rues écartées, on en rencontre qui estropient froidement, méthodiquement, la bête innocente.

On emplirait un volume des inventions sauvages, des brutalités sans nom que la foule parisienne « ne veut pas voir » dans les rues de la capitale, et que les étrangers notent avec horreur.

Il y a cependant une loi contre les brutes : elle est inappliquée. Il y a des Sociétés de protection : elles sont impuissantes.

Quand les Japonais eurent conclu la paix avec la Russie et qu'ils célébrèrent la mémoire des morts glorieux, ils n'oublièrent pas leurs compagnons à quatre pieds : une cérémonie spéciale eut lieu en l'honneur des chevaux tués pendant la campagne de Mandchourie. Cela n'était pas risible. Cela montrait au monde que les Japonais veulent

pratiquer la justice, la gratitude, la bonté, à l'égard de tout ce qui respire.

Comment oserons-nous parler de notre équité, de notre sensibilité, de notre humanité, si nous répandons autour de nous la souffrance, si nous la considérons de sang-froid, d'un œil indifférent, si nous payons les services rendus en traitements barbares ?

Dites-moi comment un enfant, un homme, un peuple se comporte avec les animaux, — avec les animaux *qui ne peuvent ni se plaindre ni se défendre* — et je vous dirai quelle est son âme.

LE FIACRE PARISIEN

Une des curiosités — il ne faut pas dire une des attractions — de Paris pour les étrangers, surtout pour les Anglais, les Américains, les Allemands, les Scandinaves, c'est le fiacre. Et, davantage encore, le cheval de fiacre. Même les ambassadeurs venus du Maroc pour porter un message de Mouley Hafid ont été troublés par la vue du cheval de fiacre parisien. L'idée qu'une créature vivante pouvait endurer une aussi grande somme de douleur sans mourir, et que des hommes civilisés pouvaient infliger à l'un de leurs frères inférieurs de telles cruautés, entrait difficilement dans l'esprit de ces barbares.

Vous qui courez à vos affaires en jetant un coup d'œil sur les étalages, sur la jolie fille que vous croisez, ou simplement le nez sur votre journal, vous ne faites pas attention au fiacre. Tout au plus éprouvez-vous une certaine mauvaise humeur, quand vous débarquez la nuit dans une gare, et que vous êtes obligé de vous hisser dans un de ces véhicules antédiluviens, nauséabonds, crasseux, roulant avec un bruit de ferraille, recélant dans leurs coussins les microbes qu'ont laissés vingt malades conta-

gieux pendant leur transport à l'hôpital. Mais dans la journée, parmi la bousculade et le brouhaha des rues, vous ne regardez pas le fiacre qui rase le trottoir. Regardez-le donc !

Voici le monsieur pressé qui crie au cocher : « Vite ! je suis à l'heure : bon pourboire ; dépêchez-vous ! » Et le cocher fouaille la bête. Voici la famille de quatre ou cinq personnes qui s'entasse sur la banquette et sur les strapontins, ou la bande de conscrits en goguette, d'étudiants trop joyeux, d'étrangers en tournée de Montmartre, qui veulent gravir au grand trot la rue des Martyrs (bien nommée), la rue Notre-Dame-de-Lorrette, la rue Lepic, les cent rues de Paris qui ressemblent à des échelles d'assaut dressées contre une muraille. Et le cocher fouaille encore à tour de bras.

Voici la dame en toilette, qui n'a pas souvent l'occasion de s'offrir une voiture, et qui tient à produire son effet ; elle se dresse souriante, sous son vaste chapeau, fière et flattée de tous les regards qu'elle voit tournés vers elle. Hélas ! elle se trompe. Ce n'est pas son minois, ce n'est pas son catafalque de plumes et fleurs, ni son ombrelle vert d'eau, ni ses souliers à boucles d'argent, que des passants étonnés contemplent : c'est la misérable haridelle qui traîne son équipage. Comment ce spectre de cheval tient-il sur ses deux ou trois pattes encore entières ? Comment avance-t-il sur le pavé de bois glissant ! Comment a-t-il l'héroïsme d'appliquer, pour tirer la voiture, les plaies saignantes ou suppurantes de ses épaules contre le collier ? Comment retient-il, de ses jarrets tremblants,

toute une charge sur la pente qu'il dévale sans le secours d'aucun frein ? Mystère, miracle permanent.

Il y a des dessinateurs qui se font une spécialité du cheval ; ils aiment à surprendre et à reproduire les attitudes, les formes, les mouvements de ce bel animal, du noble pur-sang, du robuste percheron, du boulonnais énorme, de l'arabe nerveux. Quand ces artistes se croient sûrs de leur crayon, ils restent ahuris devant le cheval de fiacre ; par les privations, l'excès de fatigue, la torture, les blessures mal soignées, les fractures mal remises, on arrive à produire dans Paris des carcasses et des membres de chevaux qui n'appartiennent plus à l'espèce chevaline !

Le long d'une file de fiacres en station, considérez ces jambes tordues, ces jarrets cagneux, ces genoux bossués ; jamais vous ne devineriez que ce sont les pattes d'un cheval, si vous ne voyiez un harnais sur le cou de la bête, et son nez plongé dans une musette, où l'asphysie l'empêcherait de manger même dans le cas où la nourriture offerte serait mangeable.

Les chevaux de fiacre, ainsi traités, couvrent dans leur temps de service quotidien des parcours de soixante à quatre-vingts kilomètres, en terrain cruellement difficile, avec une charge souvent excessive. L'usage des compteurs kilométriques a permis cette constatation.

Des scènes révoltantes se produisent à tous les carrefours ; l'alcoolisme, une rancune contre le patron, une colère contre le voyageur peu généreux, une rage contre l'agent de police qui a dressé contravention, quelquefois la méchanceté instinctive, plus souvent l'irritation d'une exis-

tence ingrate — tout est prétexte à faire souffrir le cheval. Le cheval n'a rien fait, lui. Le cheval souffre plus que son bourreau. Mais le cheval paie tout : car il ne peut pas se plaindre, il ne sait pas se défendre, il est le souffre-douleur idéal !

LA RUE A PARIS

Avenue d'Orléans, au coin de la rue d'Alésia, neuf heures du matin ; un énorme tombereau chargé d'ordures est en panne. Vainement, le charretier fouaille le limonier, qui ne peut démarrer. Pourquoi ? Simplement parce que *cette bête a les quatre pattes hors de service* ; les deux genoux, par suite d'innombrables chutes, sont ankylosés, tremblants, ligotés dans des appareils de cuir ; sur les deux jarrets, le sang coule ; les tendons sont à vif. Dans une pente, comme il n'y a *pas de frein* à la lourde voiture, le limonier a été entraîné, est tombé sur l'arrière-train ; cuir et chair sont restés après les pavés.

Spectacle banal, n'est-ce pas ? Nous le voyons, ou plutôt nous ne voulons pas le voir, tous les jours, à tous les carrefours de Paris. Comme nous ne voulons pas voir la multitude des bêtes éclopées, saignant du boulet au garrot, écorchées sous la dossière et sous le collier, traînant sur les terribles pentes de Montmartre, de Belleville, de la Montagne-Sainte-Geneviève, des charges doubles de ce qu'elles pourraient tirer, mais qui avancent tout de même,

déchirées par les lanières, assommées avec les manches de fouet.

Nous ne voulons pas le voir, ou nous le voyons froidement, parce que nous sommes un vieux peuple catholique, nourri dans la croyance que l'homme est le roi de la création, maître d'infliger à tout ce qui vit la mort et la torture, pour son utilité, pour son agrément. L'Eglise a longtemps refusé une âme aux femmes ; elle a fini par leur en accorder une, afin d'avoir à les confesser. Mais elle a toujours enseigné que les bêtes sont des machines insensibles, indignes d'intéresser notre sensibilité. Nous ne pratiquons plus la religion catholique ; mais nous demeurons catholiques par les mauvais côtés.

Ce que nous ne voulons pas voir, dans les rues de Paris, nos hôtes étrangers le voient. De même que les troupeaux de filles qui écument le boulevard inspirent aux étrangers du dégoût, la manière dont nous traitons les chevaux leur inspire de l'horreur. A Londres, on n'entend pas, comme ici, le perpétuel sifflement des fouets coupant la croupe, les flancs, la figure même des chevaux ; on n'entend *pas un coup de fouet*. Le cocher ou le charretier brutal serait poursuivi, condamné ; bien mieux : les premiers passants venus, ôtant leur veste d'un mouvement rapide, le « descendraient » de son siège et lui boxeraient rudement les oreilles.

A Paris, l'agent de police a la consigne de *ne pas intervenir* dans ces sortes d'affaires et de ne pas veiller à l'observation de la loi Grammont, *qui est pourtant une loi*. Car on craint de donner du travail aux commissaires et aux

magistrats. A Londres, non seulement le policeman verbalise en cas de brutalité, mais aussitôt qu'il aperçoit sur la voie publique un cheval blessé, au garrot, à l'épaule, au genou, au paturon, il le fait dételer sur-le-champ et reconduire à l'écurie. Tant pis pour le maître : il ne doit pas faire sortir une bête en mauvais état. Si l'accident est arrivé en route, la bête a droit à cesser le travail et à recevoir des soins.

Mais cela vous est égal ? C'est de la sensiblerie ? Avant de s'occuper des bêtes, il faut assurer le bonheur de tous les hommes ? Eh bien ! non. D'abord, les bêtes sont nos victimes. Ensuite, l'individu capable de voir sans indignation souffrir une bête ne compatit pas sincèrement à la souffrance des hommes. Enfin, la férocité envers les chevaux a pour conséquence et pour châtiment un grand nombre d'accidents qui coûtent des vies humaines — qui vous coûteront peut-être demain à vous-même la vie, *votre* précieuse vie !... Ah ! cela vous touche, maintenant ?

Voulez-vous relire le premier paragraphe de cet article ? C'est d'un accident analogue *que Curie est mort.* Au débouché du Pont-Neuf sur la rue Dauphine, un raidillon glissant ne permet pas à un limonier de retenir une voiture même vide ; que Curie tombe, qu'un enfant tombe, que vous tombiez demain, c'est la mort. A Paris, il y a des pentes. A Paris, le macadam, le bitume et le pavé de bois glissent également, dès qu'il a plu, dès qu'on arrose. A tous les carrefours, la mort vous guette, guette votre enfant, parce qu'il vous a toujours été indifférent de voir souffrir les chevaux.

Ce serait à croire que la justice immanente n'est pas une blague !

Le préfet de police se donne beaucoup de mal pour protéger nos existences, en livrant sans cesse bataille à « l'armée du crime ». Et le préfet de police pourrait sauver une infinité d'existences, rien qu'en signant un règlement — non pour la protection des chevaux, c'est indigne d'un si haut fonctionnaire — mais pour la défense des piétons.

Savoir :

Attendu qu'un cheval ne peut à la fois porter et tirer, ni se relever quand il est abattu entre les brancards d'un tombereau, *obligation pour toute voiture de charge à deux roues d'être munie à l'avant d'une béquille de soutien* qui rende les chutes impossibles ;

Attendu que les jarrets d'un cheval, surtout quand son pied n'a pas de prise sur le sol, ne peuvent arrêter une charge dont le poids est multiplié par la vitesse acquise, *obligation pour toute voiture, sans distinction, d'être munie d'un frein* commode, rapide, toujours à portée du conducteur, assez puissant pour produire l'arrêt immédiat ;

Considérant que des scènes continuelles de brutalité déshonorent la capitale d'un pays civilisé, *ordre aux agents de veiller à l'observation de la loi Grammont*, en attendant que le législateur la renforce. Suggestion au conseil municipal d'introduire dans tous les cahiers des charges de ses entrepreneurs un article les obligeant à tenir en bon état leurs chevaux. Surveillance sévère des services de voirie, transport des matériaux, enlèvement de décombres et d'ordures.

Et prière instante à tous les honnêtes gens — aux hommes qui ont la force, aux femmes qui ont le courage — de protéger partout les créatures qui ne peuvent ni se défendre ni se plaindre.

*
* *

Les tramways à vapeur, les électriques, les autobus, ont des arrêts fixes ; les voyageurs prennent l'habitude d'attendre la voiture ou de la quitter aux points qu'indique un écriteau. Pourquoi contraindre les omnibus tirés par des chevaux à briser leur élan au milieu d'une côte, à répéter cent fois un effort douloureux ? On voit des femmes sensibles, des femmes qui pleurent sur la neurasthénie de leur chat, exiger des chevaux ce que la Compagnie ne permet pas d'exiger du moteur mécanique, sans souci de la souffrance qu'elles causent. Il faut généraliser le système des arrêts fixes.

Lorsqu'un tramway mécanique ou un autobus est en panne, tout le monde descend. Lorsqu'un cheval d'omnibus est blessé, personne ne bouge ; la malheureuse bête achève le parçours, gravit les côtes, dégringole sur les pentes, en traînant trente voyageurs impitoyables. Pourquoi ne pas traiter la créature vivante comme la machine ?

La Compagnie des Omnibus, voulant « user » jusqu'au bout sa cavalerie avant de transformer totalement le ma-

tériel, fait sortir des dépôts, pour les atteler, des bêtes qui devraient être mises à l'infirmerie ou tuées par miséricorde. Or, la loi Grammont, pourtant si dérisoire, interdit de mettre au travail un animal blessé. N'y a-t-il pas de lois pour les puissantes Compagnies ?

De peur que les tramways à vapeur ne marchent trop vite, la compagnie intercale entre eux des tramways tirés par des chevaux, par des ombres de chevaux, par des squelettes de chevaux. Sur les mêmes rails que les tramways à vapeur Montrouge-gare-de-l'Est et Ivry-les-Halles, par exemple, circulent les tramways à chevaux Square-Monge-la-Chapelle et Vaugirard-gare-du-Nord. C'est l'allure des bêtes épuisées qui règle l'allure des machines. Les voyageurs des tramways à vapeur constatent qu'ils pourraient profiter d'une certaine vitesse, et que l'ingéniosité de la compagnie les en prive.

Cette combinaison offre encore d'autres « avantages ». Les tramways à vapeur couvrent d'eau le pavé entre les rails. Dès qu'il fait froid, cette eau gèle, et l'intervalle des rails constitue deux pistes de glace parfaites, sur lesquelles ne peuvent tenir les chevaux des tramways à traction animale. Tout l'hiver, on voit ces animaux patiner, s'abattre, se relever, retomber, arrêtant de longues files de tramways à vapeur, et souffrant le martyre.

Au cœur de Paris, sur le boulevard Montmartre, on voit toute la journée des chevaux d'omnibus impuissants à gravir les courtes pentes, sur le pavé de bois humide et sans prise : au point qu'il faut parfois faire descendre tous les voyageurs, après avoir fouaillé férocement le

malheureux attelage. Point de contravention, naturellement ; le président de la Compagnie, vice-président de la Chambre, touche 80.000 francs de traitement des Omnibus pour annuler la loi et paralyser la justice...

Parmi les chevaux les plus misérables, il faut compter ceux des entrepreneurs de l'Etat et de la Ville : les haridelles qui assurent le trafic des Postes, les bêtes estropiées et couvertes de plaies qui ramassent les ordures au lever du jour, celles qui tirent les tombereaux de la voirie et des autres services municipaux. Pourquoi *les cahiers des charges* ne contiennent-ils pas un article obligeant les concessionnaires à n'employer que des chevaux en bon état, *sous peine de déchéance* après un certain nombre de contraventions ? Ici encore, les administrateurs publics, élus ou fonctionnaires, se font des rentes avec l'exploitation de la souffrance.

Tout le long des boulevards, sur les pentes de notre ville si rudement accidentée, vous voyez des fiacres chargés de trois ou quatre personnes, attelés d'un cheval boiteux, les genoux à vif, le garrot sanglant, des plaies sous le collier. La bête est à l'agonie ; le cocher la fouaille ; et les voyageurs sont gais. Ils aiment les animaux, *car ils ont des oiseaux enfermés plein une cage !* Mais ils disent au cocher : « Plus vite ! nous sommes pressés. »

Invention récente, le *sabotage* des chevaux : la plus lâche, la plus ignoble vengeance des salariés contre le patron. *Saboter* le matériel vivant, c'est éreinter systématiquement les chevaux, voler leur avoine, leur arracher les sabots dans les rails et les bouches d'égout, leur démonter

l'épaule ou le genou et leur écraser les lèvres à coups de manche de fouet, le soir, dans les rues écartées, froidement, comme on abîmerait une machine.

Le dimanche, allez à Montmorency, à Robinson. Vous y verrez le déchaînement de la plus basse sauvagerie, les ânes et les chevaux roués de coups de matraque, flambés à la paille, piqués au couteau, gravissant au galop des pentes terribles, tombant inanimés, relevés à coups de pied dans le ventre. Ce sont « de braves gens qui s'amusent » !

Pour avoir une idée vraie d'un peuple, pour pénétrer son âme sous la tartuferie et les grimaces, il faut voir comme il se comporte avec les créatures sans défense !

Sur les routes de France, le spectacle est le même qu'à Paris. J'ai vu partout des chevaux travailler avec des plaies saignantes sous le collier ; j'ai vu des chevaux tirer des charges en se traînant sur trois pattes, la quatrième ayant été brisée et mal ressoudée ; j'ai vu les rouliers et les paysans, tenant leur fouet par la lanière, cogner sur le cheval avec le manche comme avec une massue, comme avec un fléau, sur la tête, sur les jambes, sur le ventre.

Dans le Midi, quand on a usé jusqu'au bout les forces d'un cheval, on le vend aux entrepreneurs de courses de taureaux, qui le font étriper dans le cirque à coups de corne ; ils lui crèvent d'abord les yeux à coups de couteau, s'il n'entre pas docilement sur le lieu de son supplice.

Ou bien, le vieux cheval est attaché au milieu d'une mare infecte, pour « nourrir » des sangsues ; de temps en

temps, les bourreaux lui permettent de regagner le bord et de manger un peu d'herbe ; ensuite, ils le repoussent dans la bourbe, où d'horribles bêtes le déchirent et finissent de vider ses artères.

Ailleurs, l'agonie des vieux serviteurs est exploitée par d'autres moyens.

Sur les canaux du Centre, les bateliers achètent tous les vieux chevaux et les vieux ânes, pour le prix de la peau. Les paysans livrent, moyennant des sommes qui varient de 5 à 25 francs, les animaux dont ils ont tiré jusqu'à l'avant-dernier souffle. Les bateliers les attellent à leurs chalands pour la remorque ; ils ne les nourrissent point : car pourquoi nourrir des créatures qui vont expirer ? mais ils les frappent et les torturent si ingénieusement qu'ils en extraient, avant le dernier soupir, encore une petite quantité d'efforts et de travail.

J'ai vu ce spectacle de mes yeux.

J'ai reconnu là cette même race d'hommes qui, sur les bords du Peïho, attelait aux jonques les Chinois, vieillards, femmes, enfants, blessés, les rouait de coups, leur refusait un morceau de pain, et les égorgeait à la fin de la journée, après leur avoir fait encore creuser leur tombe.

En assistant au supplice final des chevaux et des ânes qui avaient peiné toute leur vie, et que l'effroyable avarice de leurs maîtres fait expirer dans la douleur, sans leur avoir jamais accordé un jour de répit, sans leur laisser même une libre agonie — je ne pouvais m'empêcher de penser à ma propre campagne pour les *Retraites aux travailleurs*.

La brute qui se prélasse sur un siège commode, dans des couvertures confortables, la trogne enluminée, le ventre plein, et qui n'a d'autre occupation que de taper, de taper sur le cheval épuisé, sur le cheval malade, sur le cheval saignant, sur le cheval abattu, sur le cheval qui le nourrit et dont il est le parasite, de taper par amusement, de taper par méchanceté, de taper pour montrer sa force, de taper parce qu'il est de mauvaise humeur, de taper parce que la victime ne peut pas se défendre : c'est le charretier, le cocher, un prolétaire.

Après tout, les patrons ne font que traiter les travailleurs comme les travailleurs eux-mêmes traitent leurs compagnons de travail et de misère. Jusqu'à la dernière goutte de sang, jusqu'au dernier atome de force, jusqu'au dernier souffle, pas de pitié !

Cette question me tourmente : est-il juste d'avoir pitié des gens qui n'ont pas de pitié ?

LES PLUS COUPABLES

Ce que je dis aujourd'hui, je le répète depuis un quart de siècle ; plusieurs de nos confrères font la même campagne ; d'autres l'ont faite avant nous. Qu'est-ce qu'on obtient ? Pas grand'chose. Pourquoi ?

En Allemagne, en Angleterre, en Amérique, les défenseurs des animaux sont arrivés à de bons résultats. Ni à Berlin, ni à Londres, ni à New-York, la police ou les passants ne toléreraient les brutalités qui révoltent ici quelques honnêtes gens et qui dégoûtent nos visiteurs étrangers. Il y a certainement une raison à l'efficacité de la protection dans les autres pays, et à l'inefficacité de la protection chez nous.

En Angleterre, la Société Protectrice a le droit légal de poursuivre elle-même en justice les brutes et les bourreaux. Alors, pour prévenir les procès qui encombreraient les tribunaux, les agents de police ont la consigne *d'appliquer la loi et les règlements* tutélaires. Ils interviennent en cas de brutalité, ils surveillent l'état des attelages, ils renvoient à l'écurie les bêtes surmenées ou blessées, etc.

En France, les Sociétés protectrices n'ont pas le droit

de poursuite. Elles ne peuvent que signaler les abus et les délits à la police. Alors, pour prévenir les incidents qui augmenteraient le travail des commissariats et les procès qui surchargeraient le rôle des tribunaux, les agents de police ont la consigne *d'ignorer*, *de paralyser*, *d'abroger en fait la loi Grammont et les règlements* qui en dérivent. Ils n'interviennent que pour intimider les protecteurs volontaires.

Ainsi, la police joue, à Paris, un tout autre rôle que dans les villes étrangères. Au lieu d'empêcher le délit, elle couvre le délinquant.

Une seconde explication se trouve — c'est fatal — dans la cuisine électorale. A l'origine de toutes les tares morales et sociales de la France contemporaine, il y a le politicien.

Quand, par hasard, la police et la justice font leur devoir, le coupable poursuivi ou déjà condamné court chez *son élu*, député, conseiller municipal. Il lui enjoint d'arrêter la poursuite ou de faire effacer la condamnation. L'élu qui était peut-être auparavant un brave homme, mais qui n'est plus que l'humble serviteur des Compagnies et le petit domestique des électeurs, obéit sur-le-champ. Il aimerait mieux voir déchiqueter vives toutes les bêtes de la terre que de perdre un suffrage ou un pot-de-vin. La poursuite est arrêtée, ou le condamné est grâcié. Le Président de la République, ayant grâcié Soleilland, grâcie logiquement les autres brutes.

Cette intervention des politiciens en faveur des bourreaux sert de prétexte à l'inertie de la police et de la jus-

tice. On nous répond : « A quoi bon verbaliser, poursuivre juger, condamner ? C'est annulé d'avance. » Le politicien, qui propage la corruption, développe en même temps la sauvagerie.

On pourrait essayer de convertir le Prolétaire conscient qui torture avec tant de lâcheté les bêtes sans défense. Mais nul homme n'est plus convaincu que celui-là de sa royauté parmi les animaux.

Cent fois j'ai dit au cocher ou charretier qui fouaillait un cheval arrêté par la souffrance, par l'épuisement : « Ben quoi ? Il n'a donc pas le droit de faire grève aussi, lui ? Peut-être qu'il en a assez d'être abruti de fatigue et de coups, de travailler pour te nourrir, toi, son exploiteur, son parasite ! Il a le même droit que toi de protester, de refuser, de déclarer la grève. » Le Prolétaire conscient ne comprend pas ça.

L'autre jour, un cheval de déménageurs, attelé à une charge effroyable, était par terre. Les ouvriers expliquaient : « Il est si vieux qu'il n'a plus une dent. *Il ne peut plus manger*. Tant pis. Faut qu'il aille jusqu'au bout, qu'il se décide à crever ou qu'il travaille !

J'insinuai : « Vous ne réclamez pas pour lui les retraites ouvrières ? ».

Comparer un cheval, qui n'est ni électeur ni alcoolique, au Roi de la Création !... Je crus que j'allais être assommé.

Ces pauvres gens réclament la justice pour eux-mêmes ; ils refusent aux autres la pitié. Ils gâtent leur cause.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR LES CHEVAUX

Contre les cruautés dont les animaux sont victimes, il existe une loi spéciale : la loi Grammont ; elle est à peu près inappliquée, parce que la police et les tribunaux estiment qu'il y a d'autres besognes de répression plus nécessaires. Mille actions barbares s'accomplissent donc impunément.

Le pouvoir judiciaire se trompe sans doute quand il conteste la répercussion de ces délits sur la criminalité générale. Il est trop évident que les courses de taureaux, les combats de coqs, de chiens, de rats, les concours d'oiseaux aveuglés, les tirs à la poule et au lapin dans les fêtes de village, et les autres « divertissements » du même genre entretiennent ou réveillent la sauvagerie primitive. Les hommes qui prennent plaisir à faire couler le sang et à contempler l'agonie d'un animal inoffensif joueront du revolver ou du couteau beaucoup plus volontiers que les braves gens.

Pour ce qui concerne les chevaux en particulier, les agents de police ont ordinairement la consigne de ne pas intervenir, afin de ne pas surcharger le rôle des contra-

ventions. Ils assistent impassibles aux scènes de brutalité. Mais rien n'empêche le public de suppléer à leur inertie. Nous ne laisserions pas maltraiter devant nous un enfant, qui peut se plaindre et ne peut pas se défendre. Nous *ne devons pas* davantage laisser maltraiter une courageuse bête qui ne peut ni se défendre, ni se plaindre. Quand nous passons en fermant les yeux, c'est par lâcheté : parce que nous avons peur des violences du charretier ou des quolibets de la foule.

Le cocher brutal, le charretier ivre conservent assez de sang-froid pour hésiter devant un délit correctionnel ; et la foule moutonnière, qui s'attroupe au moindre incident, qui prendra parti pour la brute si nous n'osons pas agir avec résolution, prendra parti contre la brute si notre attitude lui impose.

Un certain nombre de gens raillent les défenseurs des animaux ; ils disent souvent que ce zèle humanitaire serait mieux employé à protéger les autres hommes. Mauvais argument parti d'un mauvais cœur. Quiconque est insensible devant la souffrance d'un animal à quatre pattes ne sera pas sincèrement ému devant la souffrance d'un bipède. On peut feindre, avec un cœur sec et froid, la pitié pour la souffrance humaine, dans un dessein de réclame, de vanité, de trafic électoral. Mais la bonté vraie qui se révèle devant un animal souffrant se manifeste en face d'un homme malheureux. La bonté vraie ne connaît pas les calculs et les sophismes.

Enfin, une excellente raison doit être invoquée pour toucher les indifférents. C'est que *la plupart des accidents*

de voiture qui, dans les rues, estropient ou tuent des personnes, ne se seraient pas produits si l'on imposait aux propriétaires et aux conducteurs de voitures les précautions réclamées en faveur des chevaux.

Voici un exemple décisif. On n'a pas oublié par quel banal accident M. Curie, l'illustre chimiste, périt si malheureusement. Traversant la rue Dauphine, son pied glissa sur le pavé gras ; un camion qui descendait du Pont-Neuf ne put s'arrêter ; les braves chevaux réussirent à ne point poser leurs sabots sur l'homme à terre ; la roue aveugle l'écrasa.

Pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas au camion, sous la main du cocher, un frein capable d'arrêter net le véhicule. Or, nous demandions depuis longtemps que toutes les voitures lourdes fussent munies d'un frein commode, rapide puissant, à la portée immédiate du charretier ou du cocher. Nous trouvions odieux que des charges formidables, lancées sur une pente roide ou glissante, fussent arrêtées par les seuls jarrets de l'attelage ; nous trouvions odieux que le conducteur tirât férocement sur la bouche du cheval ou lui frappât la figure pour l'obliger de résister à une poussée irrésistible.

On ne nous a pas écouté. Ce que les chevaux avaient toujours souffert, ils pouvaient bien continuer de le souffrir. Résultat : Curie est mort ; la science a fait une perte irréparable. Et tous les jours, d'autres accidents du même genre surviennent pour la même cause. Au même endroit, à la descente du Pont-Neuf sur la rue Dauphine, nous contemplons à toute heure des camions et des tombe-

reaux que rien ne pourrait arrêter dans leur course si Curie se trouvait encore devant leurs roues. A tous les carrefours de Paris, à toutes les pentes du versant nord, du versant sud, du versant ouest, à toutes les déclivités du boulevard, sur un pavé de bois ou un macadam plus glissant qu'un miroir, des milliers de véhicules sont entraînés ; les pieds des chevaux n'ont aucune prise sur le sol ; il n'y a pas de frein. Quiconque tombe devant la voiture est perdu.

Donc, première règle ; *un frein* bien établi à toutes les voitures de charge ; obligation stricte pour le conducteur d'en faire usage, sous peine des plus graves responsabilités en cas d'accident.

Les tombereaux et autres véhicules à deux roues doivent être proscrits. Généralement, le charretier stupide ou négligent ne veille pas à ce que l'équilibre soit bien établi ; ou la charge, portée en arrière, enlève le cheval par les sangles ; ou, portée en avant, elle l'écrase. Même assuré au départ, cet équilibre est détruit par les accidents de terrain, montées et descentes. Ou la sangle coupe la poitrine du cheval ; ou la sellette lui coupe l'épine dorsale : il est blessé, il est impuissant.

Si le sol lui manque, il s'abat ; il reçoit alors sur les genoux non pas le choc normal de son propre poids, mais le choc de deux mille kilos précipités avec lui. Les efforts qu'il fait pour se relever ou se dégager achèvent de le meurtrir. Des moellons ou des poutres pleuvent sur son dos. Les brancards brisés le déchirent, lui rompent les ambes, laissant peser sur lui l'épouvantable charge.

Quand, à force de violences, on parvient à relever l'animal on l'attelle encore, on le remet en marche comme s'il n'était rien arrivé. Cependant le cheval blessé, meurtri, sans courage, sans force, tombera de nouveau. Et sa chute pourra causer des accidents de personnes, des dégâts, des pertes matérielles, outre sa propre souffrance.

Donc, seconde règle : *interdiction des voitures de charge à deux roues*. Dans la période transitoire, obligation d'ajouter, sous chaque tombereau, une poutre, un étai, qui reçoive le choc et prévienne la chute complète au cas où le cheval manque. A Paris, quelques entrepreneurs ont même muni cette poutrelle auxiliaire d'une petite roue, qui prend contact avec le sol dès que les brancards s'abaissent; ainsi la chute est impossible ; si le pied du cheval glisse, il est immédiatement soutenu. Le moyen ayant fait ses preuves, il faut l'imposer. La sécurité des passants y est intéressée autant que la protection des chevaux.

Un cheval vicieux ou méchant menace également le public. Un cheval ne devient vicieux ou méchant que par excès de souffrance. Donc, troisième règle : *aucune bête ne doit être attelée qu'avec des harnais convenables* ajustés à sa mesure. Dès qu'un agent de police, spontanément ou sur l'avis d'un passant, constate une infirmité, boiterie, blessure quelconque d'un cheval, il doit le faire dételer et reconduire chez son maître ou mener en fourrière. Car la blessure du cheval, le réduisant à l'impuissance ou l'exaspérant, pourrait entraîner des malheurs.

Il faut interdire le galop à toute voiture, lourde ou lé-

gère ; il faut interdire le trot à toute voiture lourde dans les villes ; un tombereau même vide, emporté au trot, ne peut s'arrêter devant un enfant.

La loi Grammont revisée doit assimiler la surcharge des voitures à l'emploi des animaux blessés. Toute tâche doit être proportionnée aux forces de l'agent, homme ou bête, qui l'exécute. Autrement, il y a cruauté ; il y a risque d'accident pour les tiers.

Quand nous prêchons la douceur envers les animaux, nous obéissons d'abord à des considérations morales.

Nous avons tous l'horreur de la cruauté ; nous disons que la cruauté est un signe certain de bassesse, de lâcheté, de perversité. L'homme qui maltraite les animaux est vil, et il est dangereux pour les autres hommes. Au contraire, l'homme qui se montre juste et sensible avec les bêtes vivra toujours fraternellement avec ses semblables.

Mais si le préfet de police, à Paris, et les maires, dans le reste de la France, dédaignent les considérations morales, ils doivent faire attention aux conséquences matérielles de leur inertie, en ce qui concerne la protection des animaux. Tous les bourreaux d'animaux sont virtuellement des Apaches Et la plupart des accidents de personnes causés par des voitures ont leur origine dans la pitoyable condition des chevaux.

Chez nos voisins, la cruauté à l'égard des animaux est punie très durement. En Suisse, un charretier qui martyrise son attelage encourt une amende et des frais montant à plusieurs centaines de francs, et il lui est interdit pour plusieurs années d'exercer son métier dans le canton.

En Angleterre, un tribunal de police condamnait récemment à trois mois de « hard labour » un homme qui avait crevé les yeux d'un pinson (animal non domestique) pour l'exciter à chanter, comme cela se pratique impunément dans des concours officiels, sur des milliers d'animaux, chez les Flamands de France et de Belgique.

C'est que les Anglais, les Suisses, d'autres peuples encore ne considèrent pas seulement l'acte précis soumis au juge et l'importance de la douleur infligée à une bête déterminée : ils considèrent le danger que fait courir à tout le corps social l'impunité ou l'indulgence dont bénéficierait un homme brutal, sanguinaire, aimant à faire souffrir. Le bourreau d'un cheval est fatalement un bourreau pour sa femme et pour ses enfants. L'homme qui s'amuse à crever les yeux d'un oiseau est un apache en puissance ; il s'amusera demain à faire des boutonnières au ventre des passants, pour le plaisir ou sous l'empire de l'alcool.

De ce point de vue, on ne comprend pas que la loi française limite son action aux actes de cruauté commis « publiquement » et contre des animaux « domestiques ». L'homme se trouve sans cesse dans la nécessité de tuer ; il n'est jamais dans la nécessité d'infliger la souffrance. Et l'individu qui torture un animal non domestique, ou qui torture un animal domestique à huis clos, est aussi dangereux pour la communauté que tout autre bourreau.

Ce que les membres des sociétés protectrices et tous les braves gens qui sont avec eux de cœur attendent et réclament par-dessus tout, c'est le concours actif de la police.

L'inertie de la police rend impuissante la loi la mieux conçue ; le concours actif de la police rendrait efficace même une loi débonnaire.

La police entreprend la réforme de la circulation dans Paris encombré. Or, l'encombrement provient très souvent de la faiblesse des attelages qui ne peuvent traîner des charges excessives sur un pavé gras et sans prise, ou sur les pentes abruptes de nos voies nord et sud. Devant la préfecture de police, quatre fois par jour, d'énormes charges de pierres de taille sont amenées, arrêtées, remises en marche au premier signal des charretiers, et gravissent sans incident la côte du boulevard Saint-Michel ; jamais un cri, jamais un coup, jamais un encombrement. Pourquoi ? Parce que les attelages de six chevaux, bien dressés, bien nourris, tirent un fardeau calculé sur leurs forces. Là gît tout le problème. Que les attelages soient, par le nombre, la vigueur, la bonne condition des chevaux, en état d'accomplir le travail qu'on exige d'eux, et le trafic se fera sans peine, sans bruit, et les charretiers ou cochers n'auront point à passer leur fureur sur d'innocentes victimes.

*
* *

Voici pour la défense des chevaux martyrs un auxiliaire inespéré : le *Réveil des Transports*, qui est l'organe corporatif des charretiers, camionneurs, livreurs, charbonniers, conducteurs des vidanges en Seine et Seine-et-Oise.

La responsabilité de la sauvagerie qui révolte les braves gens, et qui dégoûte de Paris les étrangers, incombe à trois catégories de coupables : au préfet de police, aux patrons cupides, aux cochers et charretiers. Laissons de côté le préfet; il n'y a rien à faire avec cet homme. Les patrons cupides échappent au châtiment, tantôt parce qu'ils sont impudemment *affiliés aux Ligues de protection* (leur cotisation représente alors une prime d'assurance contre la loi Grammont), tantôt parce qu'ils ont à leurs gages des politiciens sauveurs. Restent les charretiers, cochers, camionneurs, livreurs, sur qui tombe l'indignation publique.

J'ai demandé cent fois : « Ne fera-t-on pas comprendre à ces ouvriers l'injustice et la lâcheté de leur conduite? Ils réclament justice pour eux-mêmes, et ils donnent l'exemple de la pire iniquité. Ils sont les parasites du cheval qui gagne leur pain, et ils le maltraitent par méchanceté pure, ou pour se venger de leur patron sur une victime sans défense. Ils inspirent du mépris et de la colère aux honnêtes gens qui leur auraient accordé de la sympathie. Puisqu'ils se prétendent maintenant « conscients », n'auront-ils pas conscience de leur barbarie? »

Dans le *Réveil des Transports*, le secrétaire du syndicat semble entrevoir l'importance de la question, sinon du point de vue sentimental, au moins du point de vue économique. Pour plaire à ses camarades, il se moque des bourgeoises qui aiment leur chien ; il retourne l'accusation de cruauté aux protecteurs du cheval qui font punir d'amende ou de prison (?) le charretier bourreau ;

il soupçonne de trahison prolétarienne le cocher qui achète de sa poche un supplément de nourriture au cheval affamé, etc. Mais, finalement, il reconnaît l'exactitude de nos griefs ; il admet que certains cochers, charretiers, camionneurs, livreurs, ne comptent pas avec la force, avec le courage de leurs chevaux, et qu'ils savent uniquement taper, taper comme des brutes, par bêtise, par férocité, par fureur aveugle.

A Londres, à New-York, à Vienne, à Berlin, le cocher et le charretier sont des hommes *qui conduisent les chevaux* ; à Paris, ce sont des hommes *qui torturent les chevaux*. Ces républicains, ces démocrates, ces socialistes, se regardent comme investis par Dieu d'une royauté absolue sur l'animal ; et ils ne jouissent bien de cette royauté qu'en infligeant de la souffrance.

« La faute en est aux patrons, soutient le représentant des ouvriers : parce que l'excès de la tâche imposée au charretier et à son attelage rend l'attelage impuissant et le charretier méchant. »

Alors pourquoi le charretier s'en prend-il aux chevaux et non pas au patron ? Parce qu'il a peur du patron, et qu'il n'a pas peur d'une bête épuisée, affamée, couverte de sang et de plaies.

Pourquoi les ouvriers de l'industrie des transports ne mettent-ils pas au nombre de leurs « revendications », sanctionnées par la grève, le bon entretien de la cavalerie, et la limitation des charges, la limitation des heures de travail, la limitation de l'effort pour les attelages comme pour les hommes ?

Nous ne sommes pas d'accord avec le secrétaire des employés et ouvriers de l'industrie des transports, quand il veut nous apitoyer sur le bourreau frappé d'une amende ou (?) de quelques jours de prison, sous prétexte qu'il a femme et enfants. L'homme qui est *assez lâche et assez cruel* pour torturer son compagnon de travail doit maltraiter aussi sa famille. Pendant qu'il est en prison, sa femme et ses enfants ne reçoivent pas de coups ; et son salaire, qu'il laisse dans les assommoirs, ne leur manque pas plus que d'ordinaire.

Mais nous sommes pleinement d'accord avec le *Réveil des Transports* quand il demande :

— Limitation de la journée de travail ;

— Ordre aux agents de faire dételer et conduire en fourrière les chevaux malingres, épuisés, blessés ;

— Ordre aux agents de faire dételer les chevaux accablés d'une charge excessive et de dresser contravention sévère contre le patron qui trouble ainsi la circulation ;

— Inspection effective des écuries (aération, litière, nourriture) ;

— Inspection des chevaux à la sortie, pour interdire l'emploi d'animaux blessés, boiteux, malades ;

— Réglementation étroite au sujet du fouet.

Très bien ! Nous finirons par nous entendre. Que les travailleurs des transports s'approprient complètement le programme que je propose depuis vingt ans à toutes les Ligues d'assistance et de protection : ils le feront peut-être aboutir. Et ils en retireront *pour eux-mêmes* infiniment d'avantages.

Si les cochers et charretiers étaient malins, au lieu de se faire les bourreaux du cheval en haine du patron, ils se feraient les protecteurs du cheval contre l'avarice du patron. Ils auraient tout le public avec eux.

DEUX DOCUMENTS

DES CONCLUSIONS ET UNE SANCTION

*L'*Eclair *du 6 mai 1909 a bien voulu publier la lettre suivante où je résumais mes conclusions sur la matière. La Ligue pour la protection du cheval, constituée depuis avec le concours de l'*Eclair, *a précisément adopté ce programme :*

Paris, 5 mai 1909.

« Mon cher Confrère,

« C'est la première fois qu'un grand journal mène une campagne suivie sur une question qui tient au cœur de tous les honnêtes gens : la protection du cheval de travail dans les rues de Paris. L'*Eclair* ne cessera pas son effort, j'en suis sûr, avant d'avoir obtenu des résultats pratiques. Voulez-vous me permettre d'énumérer une fois de plus les très simples mesures que m'a suggérées une longue observation de chaque jour, et que les Sociétés existantes ou les Sociétés nouvelles de protection doivent arracher à l'inertie des pouvoirs publics ?

« Il est absolument inutile d'exprimer encore du dégoût, de l'indignation, de l'humiliation, devant le spectable qu'offrent nos rues et nos boulevards ; — inutile aussi de prêcher les brutes, dont la mentalité ne se refera pas : les plus féroces sont les plus jeunes, c'est-à-dire les derniers produits de l'éducation perfectionnée ; — inutile de démontrer théoriquement le lien étroit qui existe entre la cruauté lâche à l'égard des animaux et la criminalité générale, et que tout bourreau de cheval est en germe un apache. Nous avons fait ces sermons mille fois. Il faut des conclusions pratiques, immédiatement réalisables.

« Je ne parle pas de la revision de la loi Grammont. Un groupe s'est constitué au Parlement pour la remettre au point ; et les citoyens qui veulent de la justice, même pour les bêtes, se rappelleront qu'ils sont électeurs, pour entretenir la bonne volonté des députés (élections générales l'année prochaine).

« Du côté des administrations publiques, de l'Etat ou de la Ville, un avantage essentiel serait acquis en imposant l'introduction d'un article nouveau *dans les cahiers des charges*. Il est scandaleux que les entrepreneurs de services publics (messageries postales, charrois municipaux d'ordures, déblais, matériaux de toutes sortes, transports en commun) soient au premier rang des bourreaux, qu'ils emploient le personnel le plus brutal, et qu'ils abusent des chevaux avec une cruauté particulière. Les cahiers des charges doivent protéger le travailleur à quatre pattes comme le travailleur à deux pattes ; le second sait crier et se défendre ; le premier ne peut pas. Un article formel,

inéluctable et sévère, dans toutes les adjudications et concessions, doit obliger — sous peine d'amendes d'abord, d'annulation ensuite — les Compagnies et les entrepreneurs à garder leur cavalerie en bon état, convenablement nourrie, à mettre sur chaque charge un attelage suffisant, à laisser au repos les animaux blessés. Toutes infractions relevées par les inspecteurs des Sociétés entraîneraient des sanctions croissantes ; à la fin, rupture du contrat. Il faudra que les Administrations centrales et municipales marchent droit, ou qu'elles disent pourquoi ; si elles ne le disent pas, nous le dirons.

« Le reste de ce que nous attendons dépend de la Préfecture de police et d'un bon règlement sur la circulation des voitures. C'est l'affaire d'un mois, pour transformer Paris à cet égard, dès qu'on aura mis à la Préfecture un homme de cœur — ou qu'on aura converti le préfet actuel. Il ne s'agit pas de *bluffer ;* il faut édicter des prescriptions nettes, et les faire respecter. L'inertie des agents vient de leur consigne. Les agents sont de la même culture, mentalité, moralité que les cochers ou charretiers ; ils n'ont aucune sympathie pour les bêtes ; mais ils obéiraient à un ordre. Les *policemen* des villes anglaises, américaines, allemandes, protègent les chevaux parce qu'ils en ont l'ordre ; les nôtres le feraient aussi bien du jour au lendemain.

« Le règlement comporterait :

« *Interdiction du galop* pour toute voiture attelée ; interdiction du trot pour les gros charrois ;

« *Définition* des modèles de fouet autorisés ;

« *Interdiction des voitures de charge à deux roues*. Le tombereau est une invention abominable ; il n'existe pas dans les pays que je citais. Il est l'instrument de supplice du cheval dans toutes les positions et, en cas de chute, la cause des accidents les plus révoltants. Rien que des voitures de charge à quatre roues. Dans la période transitoire à déterminer, obligation immédiate d'ajouter aux véhicules existants une béquille de support, de préférence munie d'une roulette, qui rende la chute impossible.

« *Obligation absolue d'un frein* pour toutes les voitures (y compris les voitures à bras et les dangereux tri-porteurs). Cette obligation existe dans les grandes villes étrangères, même les plus planes. Et Paris n'est qu'un enchevêtrement de côtes, de côtes terribles ; sur les pentes moins raides le danger subsiste, parce que le pavé de bois n'offre aucune prise aux sabots du cheval. C'est avec des saccades abominables sur la bouche, avec des coups de manche de fouet sur les naseaux, que les bourreaux prétendent arrêter — dans toutes les rues de Montmartre, Belleville, la Villette, tout le long de la Seine, aux durs accès des quais ! — un cheval que poussent trois mille kilos et davantage. Vous voyez la scène en plein boulevard, dès que l'agent lève son bâton blanc. Il faut à chaque véhicule un frein puissant, un frein au pied pour les cochers, un frein à levier sous la main du charretier. A toute voiture, même la plus légère. Aux fiacres par conséquent.

« *Ordre aux agents de faire dételer* et ramener à l'écurie ou conduire en fourrière tout cheval blessé ou manifestement malade.

« *Contravention et peine sévère* contre toute compagnie et tout patron faisant sortir un cheval blessé, ou dont telle voiture, attelée de chevaux trop faibles, cause un arrêt de circulation, un embarras dans la rue. C'est là qu'il faut prendre les bourreaux : « Embarras, arrêt de circulation, trouble dans la rue ».

« Voilà ce qu'il faut exiger tout de suite de la Préfecture.

« Et pour l'exiger, faire comprendre au public qu'il s'agit de sa propre sécurité encore plus que de la protection des chevaux. Tous les accidents de personne viennent (justice immanente !) de l'impuissance des bêtes affamées, blessées, malades, affolées de mauvais traitements, à mouvoir ou à retenir leur charge. Le grand Curie est mort parce que la Préfecture n'a pas imposé le frein ; des milliers d'enfants ont été écrasé pour la même raison. Si l'un des miens périssait de cette manière, je demanderais 200.000 francs d'indemnité à l'écraseur *et au préfet de police, solidairement*, parce que le préfet de police a toujours refusé de faire son métier à cet égard.

« Je prétends que si cette demi-douzaine de prescriptions étaient édictées, si les cahiers des charges contenaient la clause indiquée, si les agents avaient l'ordre d'appliquer le nouveau règlement et de considérer la loi Grammont comme la loi pour de bon, tout ce dont nous nous plaignons, tout ce qui nous révolte cesserait aussitôt.

« La tâche des Sociétés protectrices consisterait uniquement à contrôler l'application de ces mesures et à soutenir le zèle des agents. Ce qui ne les empêcherait pas d'y ajouter

quelques bienfaits, du sable par-ci, des appareils à relever les chevaux par ailleurs. Mais Paris aurait un autre aspect. »

*
* *

J'ai, d'autre part, proposé la Pétition suivante à nos hôtes étrangers ; et plusieurs milliers d'entre eux y ont apposé leurs signatures qui seront publiées par la suite :

PÉTITION

A Messieurs les Membres du Conseil municipal,

Monsieur le Préfet de Police,

Messieurs les Propriétaire et Gérants d'Hôtels ou Pensions d'étrangers à Paris,

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur les résolutions suivantes qu'approuveront tous les membres de la colonie anglaise et de la colonie américaine à Paris, tous nos compatriotes de passage, et les étrangers de toute nationalité.

Nous sommes attirés, beaucoup d'entre nous sont retenus longtemps ou définitivement à Paris par les jouissances d'art, de luxe, de culture raffinée, de gaieté, de sociabilité, que nous offre cette Ville incomparable.

Mais notre plaisir est gâté par le spectacle des actes de cruauté envers les animaux, qui souillent continuellement vos rues.

D'honnêtes et courageux Français ont fait campagne sans relâche, dans la presse ou par le moyen d'associations, pour éveiller dans l'âme de leurs compatriotes quelques sentiments

de justice et de pitié à l'égard des meilleurs auxiliaires de l'homme. Leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès.

Nous qui professons et qui imposons dans nos pays respectifs la douceur et l'équité envers toutes les créatures vivantes, nous sommes chaque jour indignés, révoltés, à la vue de vos chevaux parisiens, chevaux d'omnibus, chevaux de fiacres, chevaux de camions et de tombereaux, mal nourris, blessés sous le harnais, succombant sous des charges excessives, saignant de tous les membres, déchirés à coups de lanières, assommés à coups de manche de fouet, affolés par d'impitoyables brutes qui arrachent à leur agonie un suprême effort par des excès de torture.

Nous observons avec stupeur que de pareilles scènes se déroulent à tous les carrefours, sur les boulevards les plus fréquentés, au milieu de l'indifférence générale. Les aimables Parisiens, les charmantes Parisiennes prennent leur parti de ces horreurs ou semblent même ne pas les remarquer. Les agents chargés de veiller à l'exécution des lois ignorent systématiquement votre loi Grammont.

Et quand nous nous permettons d'intervenir, quand nos femmes ou nos jeunes filles font entendre une protestation, la foule devient hostile ; on nous insulte ; ce peuple d'aspect hospitalier devient furieux et menaçant.

Assurément, Messieurs, vous êtes ici chez vous ; les Français sont seuls maîtres en France. Nous ne prendrons jamais la liberté de nous immiscer dans vos affaires. Nous n'avons pas à savoir pourquoi la Municipalité parisienne permet aux Compagnies de transport d'employer une cavalerie misérable ; ni pourquoi les autorités de police, sévères à tant de petits dé-

linquants, ferment les yeux sur tant d'actions répugnantes ; ni pourquoi les Compagnies mêmes préfèrent arracher par la souffrance de mauvais services à leurs chevaux plutôt que d'obtenir des chevaux en bon état un service meilleur. Nous n'avons pas davantage à rechercher pourquoi vos cochers, charretiers, conducteurs de toute catégorie pratiquent cet infâme « sabotage » des chevaux et se vengent lâchement sur des victimes muettes des griefs qu'ils croient avoir contre leurs patrons.

Tout cela, c'est les affaires privées des Français.

Cependant, nous avons quelque droit d'exprimer un avis.

D'une part, nous sommes vos alliés, vos amis ; nos gouvernements échangent des paroles cordiales ; nos pays sont liés par des arrangements diplomatiques ; nos peuples sont liés mieux encore par des manifestations répétées de sympathie. Et nous avons bien le droit de souhaiter que nos amis soient tout à fait dignes de notre amitié.

Comment voulez-vous que nos sympathies pour le peuple français ne se refroidissent pas si, venus pour le connaître de près, nous constatons de nos yeux que son apparente civilisation couvre en réalité un fond d'injustice, de brutalité, de férocité ?

D'autre part, nous apportons à Paris la richesse : des centaines et des centaines de millions qui sont probablement le plus clair des profits de la France dans sa balance commerciale. Et le plaisir que nous payons si largement, nous pouvons demander qu'on ne nous le gâte pas. De même que nous réclamons des hôteliers un logement bien tenu, nous réclamons

de la Ville de Paris des rues où nous puissions circuler sans effroi et sans dégoût.

Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien prendre en considération notre requête. Si les raisons morales que nous avons l'honneur de vous exposer ne vous touchaient pas, le côté économique de la question vous frappera certainement. Car nous sommes obligés de vous avertir que nous organiserions dans tous les pays civilisés une active propagande pour détourner nos amis et nos compatriotes de venir dépenser leur argent chez un peuple cruel, de venir chercher le repos et la joie parmi des spectacles d'horreur.

COURSES DE TAUREAUX

Avant d'avoir affaire aux Riffains qui se rebiffent, les Espagnols venaient déjà d'éprouver une surprise du côté des taureaux dans les *corridas*. Le vent de la révolte soufflait aussi chez ces victimes-là ; en quelques semaines, les braves bêtes avaient étripé une douzaine de *picadors*, *matadors*, *toreadors* et autres chienlits d'abattoir. Il était question d'interdire les courses, puisqu'elles devenaient dangereuses pour les bourreaux.

Et voici qu'on veut les introduire en Algérie. La Société Protectrice des Animaux d'Alger paraît craindre que l'autorité ne laisse violer la loi Grammont dans cette ville, comme les Préfets et le Ministre de l'intérieur la laissent violer dans certaines cités de la Métropole.

Cela prouve que l'Algérie, comme la métropole, se dénationalise, et que les influences étrangères, les instincts étrangers, les vices étrangers y étouffent le sentiment français.

A plusieurs reprises, des spéculateurs ont essayé d'imposer aux Parisiens l'ignoble spectacle. Aux arènes de la rue Pergolèse, ils avaient dû mettre des boules aux cornes

des taureaux et d'épais caparaçons aux chevaux, ce qui transformait la tuerie en fastidieuse pantomime.

Aux arènes de Deuil, le premier taureau qu'on lâcha ne s'occupa point des bonshommes à chignons et à culottes trop collantes qui lui secouaient des chiffons devant le nez ; il prit son élan et sauta dans le « promenoir » bondé de spectateurs. Ce fut une scène épique. Tous ces gens, accourus pour voir déchiqueter d'innocentes bêtes, prirent éperdument la fuite ; en un clin d'œil, les arènes se vidèrent ; on y ramassa des bottines, des fausses nattes, des chapeaux en masse et des lambeaux de jupons ; les gendarmes assassinèrent le taureau vainqueur à coups de carabine ; l'entreprise finit là, sans que nous eussions même la peine d'y provoquer le désordre pour la faire interdire. Et l'on ne recommencera pas.

C'est le meilleur conseil que je puisse donner à nos amis d'Alger. Quand le désordre est le seul moyen de faire respecter la loi, les bons citoyens doivent avoir recours au désordre. Si le gouverneur général et le préfet obéissent à la populace étrangère, il faut leur mettre sur les bras une affaire assez grave pour entraîner l'intervention du gouvernement central.

Notre confrère Desachy, après tant d'autres (1) décrit les courses qu'il a vues à Barcelone :

Un taureau noir, frappé à mort, par deux fois estoqué,

(1) Voir Paul Adam, l'*Année de Clarisse*, p. 325-340 Voir le volume entier consacré aux courses de taureaux par l'excellent romancier espagnol V. Blasco Ibañez, *Sangre y Arena*, *Arènes sanglantes*. C'est un spécialiste qui parle.

ne voulait pas mourir : il faisait face encore aux ennemis, résistait d'un courage plus grand que la force à l'épuisement qui montait en lui. Il restait debout sur ses jambes, s'arcboutant au sol qui l'attirait. A plusieurs reprises elles fléchirent, il s'agenouilla, mais il se relevait toujours d'un suprême effort, la tête haute, encore menaçante. La lutte de cette bête, un andalou noir aux formes puissantes, dont la volonté de vivre suspendait un instant, semblait-il, la fatalité des mortelles blessures qui le transperçaient, était superbe. Il tomba enfin, mais le mufle toujours haut et le *cachetero* dut s'y prendre sournoisement pour l'achever de son couteau.

Un cheval ne fut pas moins admirable. C'était un pauvre animal au poil gris clair comme l'insupportable poussière des routes catalanes, une rosse efflanquée dont la peau dessinait le squelette de la croupe en arêtes vives. Il fut, je crois, des six courses, culbuté dès leur premier acte avec le bonhomme vert qui le montait. On l'emmenait dans la coulisse, *on le recousait*, puis il reparaissait A la dernière, il trottinait encore sous son cavalier brodé, balançant une bourse de boyaux qui gouttait sur la terre. Quand la fanfare mit fin à l'action des *picadors*, il fallut que le boucher le frappât de son poignard pour terminer l'ignoble cavalcade.

Voilà ce qu'on veut acclimater en Algérie, en pays français. Les Français doivent y résister.

Nous en avons assez de voir dans nos rues les tourmenteurs de chevaux exercer leur cruauté impunément, par la complaisance du préfet de police. Nous en avons assez de voir toutes les brutes et tous les criminels, les satyres, les assassins, les propagateurs d'avarie et de vices contre nature, les Soleilland, les Boudet, les Renard, défendus

par les Q.-M. en quête de basse popularité, glorifiés par la presse de basse démagogie. Les honnêtes gens doivent comprendre que le temps est venu de faire leur police eux-mêmes.

J'étais un jour dans un manège, quand les émissaires des arènes Pergolèse vinrent proposer d'acheter des chevaux, de vieux serviteurs fatigués, pour les livrer au taureau (1). Ils n'eurent que le temps de déguerpir pour échapper aux coups de cravache et de chambrière. Tel est l'exemple que je propose à la S. P. A. d'Alger, à ses affiliés, à tous les honnêtes Français d'Algérie — qui invoquent le secours de la presse parisienne.

*
* *

Mais comme je proposais cet exemple à mes honnêtes confrères d'Algérie, les journaux de France annonçèrent une *corrida de muerte* à Vichy. Le tripot de Vichy régnant, comme les tripots d'Aix et de Monaco, sur la presse française, le *New-York Herald* seul était capable de protester. J'écrivis le 9 juillet 1910 au directeur de *New-York Herald* (édition parisienne) :

Depuis huit jours, vous avez pu lire dans la presse française une multitude d'articles où l'on appréciait sévère-

(1) V. surtout, dans *Arènes sanglantes*, les passages relatifs aux chevaux, à l'achat de ces misérables créatures par les bourreaux, à la torture qu'on leur inflige pour les « dresser » aux épouvantables traitements qui suivent leur première rencontre avec le taureau.

ment le match Jeffries-Johnson, et la passion du public américain pour les spectacles de brutalité.

Cependant la boxe est un très beau sport, qui développe l'énergie physique et l'énergie morale. Les combattants descendent dans le ring de leur plein gré. Ils luttent homme contre homme avec des armes égales. Ils se blessent rarement. Et, pour quelques coups de poing, ils gagnent une fortune.

Demain, 10 juillet, à Vichy, grande station thermale française, aura lieu une « Corrida de Muerte », où l'on doit égorger six taureaux, et mettre en pièces, étriper, supplicier, un nombre indéterminé de chevaux. La voilà bien, la « civilisation française » qui répugne à la barbarie des combats de boxe!

Je me suis adressé en vain aux journaux français, à la Société protectrice des animaux, et aux hommes politiques qui prétendent s'associer à la défense de nos frères inférieurs. Tous refusent d'empêcher l'infamie.

Notez qu'il s'agit simplement d'appliquer la loi Gramont.

Avec la complicité du gouvernement, le préfet de l'Allier et le maire de Vichy violent une loi formelle.

Mais il y a les raisons électorales ; plusieurs ministres sont élus dans les départements du Midi, où la sauvagerie espagnole et la joie de voir souffrir persistent malgré tout.

Enfin, la Société protectrice des animaux se récuse sans même fournir de raisons : les devinera qui pourra.

Il ne reste donc de recours qu'auprès de vous, organe de la colonie américaine.

Les Américains prendront volontiers leur revanche des remontrances qu'ils ont subies la semaine dernière. Traités par nous de « brutes », j'espère qu'ils auront plaisir à nous traiter de « bourreaux » : et ce sera justice.

Et puis, comme ils portent beaucoup d'argent à Vichy,

ils peuvent menacer de le porter ailleurs. Ils seront écoutés. M. Clemenceau, sénateur français, président du conseil, a prouvé pendant trente ans qu'on peut soigner son foie à Carlsbad où il n'y a jamais de *corridas*.

Le *New-York Herald* publia ma lettre ; mais la Société Protectrice des Animaux resta muette ; les Q-M. qui se prétendent favorables à la protection des animaux firent les morts ; les ministres de l'intérieur et de la justice, les magistrats, les commissaires, les agents de police, les gendarmes, se rendirent complices d'une ignoble et flagrante violation de la loi. Il n'y a point de loi contre les tenanciers de tripot, quand ils paient bien.

La *corrida* de Vichy eut lieu ; en réponse à ma protestation solitaire, les bourreaux espagnols donnèrent le dimanche suivant une seconde séance de boucherie à Nîmes, ville française, où l'on crève à coups de couteau les yeux des chevaux pour les traîner sous les cornes du taureau.

LES ABATTOIRS DE LA VILLETTE

On ne connaît pas Paris quand on a vu la place de l'Opéra ; il faut voir aussi les abattoirs de la Villette : non seulement pour bien comprendre le rôle du bipède humain dans le règne animal, mais pour apprécier la sollicitude de la municipalité parisienne à l'égard des contribuables. Il faut avoir suivi les bandes de bêtes épuisées par le voyage, saignantes, moribondes, affolées sous la matraque des bourreaux qui les assomment par plaisir, piquant les yeux et le ventre, broyant les museaux et les jambes, tâchant d'extraire de la victime la plus grande somme de douleur avant de la livrer au couteau, parmi les cris, les imprécations des hommes et les aboiements furieux des chiens, leurs complices.

Tant de cruauté, d'inutile cruauté, mérite un châtiment. Et le châtiment surgit des viandes malsaines, échauffées, verdissant au premier symptôme d'orage, enduites d'une couche de bacilles mortifères qu'elles ont essuyés partout.

Les abattoirs de la Villette, d'où sort la nourriture de plusieurs millions de personnes, sont probablement l'en-

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

droit le plus sale de la terre. Aux stockyards de Chicago, dont Upton Sinclair nous a fait l'épouvantable tableau, les odeurs sont moins repoussantes. C'est ici la honte de Paris. Quand, après avoir franchi le passage à niveau de la rue d'Allemagne, où des files de voitures attendent durant des heures l'ouverture de la barrière, on pénètre dans cet enfer, on constate d'abord que l'usage du ciment, du fer, du vernis, des machines, y est ignoré comme les premières notions d'hygiène.

A la vérité, les voies sont pavées — depuis peu. On y enfonçait naguère jusqu'à mi-jambe dans l'ordure; on n'y enfonce plus que jusqu'à la cheville. Entre les pavés déchaussés, sans joints, les germes d'infection séjournent, Les tas de fumier restent en place des mois, *des années*. Les murs en plâtre que l'humidité désagrège, les portes et les cloisons, les barrières de bois, vermoulues, pourries, emmagasinent les colonies de bacilles, sous un revêtement de sang et de purin. Le nettoyage est donc impossible.

On ne le tente pas. On ignore jusqu'à l'emploi de l'eau Il y a quelques robinets d'incendie, fermés à clef; mais il n'y a presque nulle part de robinets pour l'arrosage; on apporte de loin, rarement, quelques seaux; on donne un léger coup de balai, pour enlever dans les parcs le dessus de la croûte immonde; on y jette quelques brins de paille parcimonieusement comptés; on y ajoute, dans les grands jours, quelques traces de lysol. C'est tout. Le sol, les clôtures, les mangeoires conservent et transmettent de troupeau en troupeau les germes de tuberculose, de fièvre aphteuse, de morve, etc. De la Villette est partie la der-

nière épidémie générale de fièvre aphteuse qui a décimé le bétail français.

Bouveries, porcheries, bergeries sont pareillement ignobles. En arrivant à la triperie, notre guide, accoutumé pourtant à cette atmosphère, fut pris de vomissements. Cette triperie, réellement, n'est pas banale. Les tripes s'y préparent en bordure d'un tas d'excréments de cinquante mètres de long sur six de large et deux de hauteur. On peut dire que toutes les opérations de l'établissement s'accomplissent dans les matières fécales.

Les tables, les crochets de suspension, les wagonnets qui servent au transport des carcasses, des quartiers de viande, des peaux, n'ont jamais été nettoyés depuis l'origine. Un épais enduit de sang putréfié, de sanie, de visquosités recouvre chaque ustensile. Comme on ignore l'existence des machines, tout se fait à la main. Les bouviers sont vêtus de vieux pantalons de soldats et de tabliers également recouverts, depuis des années et des années, de ce sang putréfié, de cette sanie, de ces visquosités sans nom : et toutes les viandes qu'ils manipulent ou qu'ils transportent essuient la monstrueuse ordure avant d'arriver sur votre table.

Les quais de débarquement sont en terre battue ; un fumier pourri les recouvre, parsemé de charognes, çà et là : bêtes crevées en cours de route. Les wagons, malgré le paiement de taxes spéciales, ne sont pas désinfectés sérieusement ; un coup de balai insouciant rejette seulement sur le trottoir les immondices qui souillent le plancher, après que des hommes hurlants ont expulsé à coups de massue la misérable cargaison.

Malgré les protestations du service sanitaire, les bêtes amenées pour l'abatage comme infectées de maladies contagieuses, dans des wagons plombés, sont débarquées *pêle-mêle avec les bêtes saines*. L'infection se communique. Les bêtes invendues sont remportées dans les provinces. Amenées saines, elles repartent malades ; elles sèment les maladies dans toute la France ; et c'est ainsi que l'abattoir de la Villette devient un foyer central d'épizooties.

Le mal est accru par les bouveries particulières des environs, où beaucoup de troupeaux sont hébergés provisoirement avant d'entrer à l'abattoir. Là, l'ordure est séculaire, et le péril irrémédiable. Mais il suffit de peindre l'établissement *officiel*, l'établissement *municipal*, d'une ville qui dépense chaque année plusieurs centaines de millions. Du fumier pourri, du sang putréfié, des colonies de bacilles, des excréments, des excréments, des excréments, sur les plâtres et les bois vermoulus, sur le sol nu, sur les linges, sur les tables, sur les ustensiles de toute sorte : voilà l'abattoir de Paris. Et maintenant, repaissez-vous de cadavres !

En Allemagne, la réfection des abattoirs a commencé depuis longtemps. De petites cités, comme Offenbach, possèdent des intallations modèles. Partout, l'air et la lumière circulent à flots ; l'eau abonde, sous forte pression. Murailles, chaussées, trottoirs, sont faits de béton, d'asphalte, de ciment, de briques émaillées. Pas de joints, pas d'interstices, pour donner asile aux microbes. Nettoyage facile et continuel. Expulsion immédiate des résidus, des eaux impures, du contenu des panses et des intestins, sans con-

tact possible avec le sol, avec les tables, avec les viandes. Tout se fait mécaniquement. Les hommes sont pourvus de vêtements sans cesse renouvelés. Lavabos, bains-douches, remises d'outillage, water-closets, établis selon les principes de l'hygiène, sont multipliés, mais à l'écart. (A la Villette, aucun moyen de se nettoyer, et les lieux d'aisance alternent avec les échaudoirs.) Des salles frigorifiques assurent la conservation des viandes plusieurs jours sans congélation.

L'élevage et la boucherie de France, qui subissent d'énormes pertes par le seul fait de la saleté de nos abattoirs, comprendront sans doute leur véritable intérêt. Fût-ce au prix de taxes nouvelles, il faut ici des établissements qui n'inspirent pas l'horreur et qui n'infectent pas le pays. Les délégués de la boucherie, qui ont vu les installations allemandes, appuient le mouvement de protestation. Vingt-sept villes françaises, dont Paris, ont décidé la réfection totale ou partielle de leurs abattoirs.

Vingt-sept villes, ce n'est pas assez. La décision « de principe », ce n'est pas assez. En attendant des actes, l'infection continue.

*
* *

L'article précédent a vivement ému les consommateurs de viande et les éleveurs ; il a d'abord irrité les corporations de la Villette. J'ai poursuivi mon enquête.

Il faut distinguer, à la Villette, le marché aux bestiaux

et les abattoirs, qui sont réunis dans la même enceinte, mais fonctionnent séparément.

Arrivant sur le marché, les animaux se trouvent aux mains des *débarqueurs et conducteurs*. Les représentants de cette corporation prétendent que les faits de brutalité sont exceptionnels, que la loi Grammont les réprime, que la Société protectrice des animaux reconnaît elle-même les bons sentiments du personnel en lui décernant chaque année un nombre respectable de récompenses.

Evidemment, ce n'est pas une tâche aisée que de conduire des animaux affolés par un long et pénible voyage, qui arrivent des pâturages où ils ont vécu en liberté, sans contact avec l'homme. « Une partie d'entre eux sont presque sauvages. La mauvaise disposition des lieux leur permet souvent de s'échapper ; ils foncent devant eux ; coups de cornes et coups de pied menacent la vie des meneurs ou des bouchers. Il faut rester maîtres de ces *rebelles* par tous les moyens de répression... » Voyez-vous l'audace de ces bêtes qui ne voudraient pas être égorgées !

Les débarqueurs et conducteurs de bestiaux ajoutent que la brutalité dont on se plaint a surtout pour cause la hâte fébrile des opérations, laquelle provient de l'irrégularité des arrivages. Les compagnies de chemins de fer en prennent trop à leur aise. Les heures de débarquement étant limitées, les trains font défaut pendant de longs intervalles ; puis, en une heure, arrivent jusqu'à cinq ou six trains de vingt à vint-cinq wagons ; un quart d'heure est donné pour débarquer 120 bœufs ou davantage. Des

amendes sanctionnent le moindre retard. La confusion des bêtes à cornes, des porcs, des moutons, qui devraient être toujours séparés, mais qui sont débarqués pêle-mêle et qui s'affolent mutuellement, tandis qu'ils seraient calmes avec leurs congénères, accroît les difficultés de la manipulation.

Des wagons sont égarés continuellement, oubliés on ne sait où. Les compagnies prenant un délai de huit jours, les bêtes arrivent épuisées de faim, de soif, de fatigue, avec des membres rompus et d'autres blessures. Dernièrement, on a « retrouvé » un wagon où tous les animaux étaient morts de faim !

Le marché a été établi en 1867, comme les abattoirs, pour les besoins de ce temps-là ; Paris a grandi ; le marché, non. Il y avait place pour 3.200 bêtes à cornes ; on a vu, en une fois, jusqu'à 6.800 bœufs, 4.000 porcs et 32.000 moutons sur ce même terrain. Le travail y est donc précipité, pénible, dangereux. La Ville perçoit pour plus de trois millions de taxes, les engloutit dans son budget général, et laisse la Villette au même point qu'en 1867. De là tout le mal.

Le syndicat général des travailleurs des abattoirs et parties similaires proteste contre le reproche de saleté, en ce qui concerne les hommes personnellement. Les bouchers qui manipulent la viande prennent soin de leur tenue et changent fréquemment leur serpillière. Les vêtements recouverts d'une épaisse couche de sanie et de viscosités sont portés par les « sanguins » qui recueillent le sang, qui gagnent 3 francs quatre fois par

semaine, et qui conservent indéfiniment leurs dégoûtantes hardes.

Quant à la saleté des bâtiments et des installations, les travailleurs des abattoirs confirment tout ce que nous avons décrit ; ils nous ont montré plus d'horreurs que nous n'en avions vu d'abord ; ils s'associent à tous les efforts qui seront tentés pour obtenir la rénovation de cet immense établissement. Ils souffrent les premiers, plus durement et plus dangereusement que personne, de tous les crimes commis ici contre l'hygiène. Ils ne demandent qu'à vivre et à travailler dans des locaux commodes et sains.

Les « séchoirs » où ils s'habillent, qui servaient primitivement au séchage des peaux de moutons, sont maintenant le réceptacle de tous les débris, déchets, immondices, rarement balayés, jamais lavés, peuplés de rats énormes, enduits d'une croûte d'ordure. Et c'est immédiatement au-dessous que sont manipulées les viandes. Partout, la même croûte d'ordures, sur les murailles, sur les planchers, sur les barrières. A l'endroit où j'avais signalé une extraordinaire accumulation de matières fécales, le tas a grossi ; depuis six semaines, on y a jeté le contenu des panses de plus de quarante mille bêtes de forte taille, fournissant chacune jusqu'à 100 kilos de matières. Une grande part de ce fumier est poussée aux égouts, et l'eau manque pour en hâter l'écoulement. Pas d'eau ! Les robinets et les prises, qui devraient jaillir puissamment, laissent couler de minces filets, incapables de rien entraîner.

Le syndicat général des travailleurs des abattoirs imputa cette situation : d'une part, au syndicat général de le boucherie, qui s'est spontanément chargé d'enlever les fumiers pour les vendre comme engrais, et qui, n'en trouvant point le placement, tâche de s'en débarrasser par les égoûts ; d'autre part, et surtout, à la Ville, responsable de l'entretien et du nettoyage général. La Ville laisse tout à l'abandon. Les abattoirs lui fournissent plus de 3 millions ; les conseillers municipaux allouent 60.000 fr. aux abattoirs... et vont « faire la bombe » à Berlin, Londres, Vienne, Madrid, pour étudier l'hygiène étrangère. Tout tombe en ruines ; c'est la misère et l'*infection*.

Les travailleurs des abattoirs, comme les débarqueurs et conducteurs, appuient énergiquement ce que nous avons dit, au sujet du mélange des animaux sains et des animaux malades, sur les mêmes quais de débarquement. Ils demandent que les animaux malades soient abattus dans des échaudoirs spéciaux, et non pas dans le premier échaudoir venu : ce qui, dans certains cas (le charbon, par exemple) crée de graves dangers pour les ouvriers, et cause un grave préjudice au concessionnaire. Il existait jadis des échaudoirs spéciaux pour cet usage ; on ne s'en sert plus : singulier progrès de l'hygiène !

Les travailleurs demandent encore que la préfecture impose l'observation de ses propres règlements, notamment de celui qui défend d'amener à l'échaudoir plusieurs bœufs à la fois. Ils demandent enfin une organisation plus

convenable et plus efficace du service chirurgical, dans un lieu où trois mille hommes sont sans cesse exposés aux accidents et aux blessures les plus redoutables. Le seul énoncé d'une telle requête suffit à qualifier l'incurie de la municipalité.

LA VIVISECTION

Les initiateurs et les adhérents du mouvement qui s'organise contre la vivisection se sont réunis à plusieurs reprises pour adopter un plan de campagne. Il y a peu d'années, les protestations contre l'inutile barbarie étaient tournées en ridicule. Maintenant, elles sont favorablement écoutées du public ; elles sont appuyées par des savants, des médecins notables, professeurs en Faculté ou chefs de service dans les hôpitaux, experts légaux, et par des hommes politiques.

Les hommes politiques redoutent la dégradation que l'habitude de la cruauté produit dans le caractère d'une nation. Les médecins et chirurgiens antivivisectionnistes négligent le côté sentimental et même le côté moral de la question : ils attestent que les tortures infligées aux animaux, sous prétexte de servir l'humanité, n'aident nullement au progrès de la science, et même qu'*elles sont une cause d'erreurs fréquentes et dangereuses*.

Les adversaires de la vivisection qui n'envisagent que le côté sentimental et le côté moral de la question démontrent facilement l'injustice, l'atrocité des supplices que su-

bissent d'innocentes créatures. Mais l'homme, ayant toujours cru qu'il est le roi de la création, ayant même nouvellement décrété qu'il en est le seul dieu, s'arroge le « droit » de tuer, de mutiler d'autres bêtes et de leur imposer les pires souffrances, dans l'espoir d'en esquiver lui-même quelques-unes.

Raisonner contre l'égoïsme du bipède humain serait perdre du temps. Si les partisans de la vivisection prouvent qu'on peut découvrir un remède aux infirmités de l'homme en déchiquetant tout vifs des millions d'animaux, leur thèse triomphera. Les adversaires de la vivisection se font fort d'en établir l'inutilité pratique, scientifique, et même le danger — danger pour les opérateurs qu'elle égare, danger pour les malades qu'elle expose aux conséquences de l'erreur.

Le docteur Foveau de Courmelles, le docteur Boucher, le docteur Maréchal, le docteur Mesnard, le docteur des Watines, qualifiés par leurs travaux et par leurs fonctions, formulent très nettement leur opinion. Le docteur Stephen Smith, venu de Londres avec la mission de fonder ici un bureau d'informations sur la matière, apporte l'appui des antivivisectionnistes anglais, et l'expérience acquise dans les laboratoires d'Allemagne et de Belgique.

Ils professent que toutes les découvertes dont on a fait honneur à la vivisection étaient acquises quand on a commencé de la pratiquer, aussi bien sur la circulation du sang que sur les vaisseaux lymphatiques ou sur la distinction des nerfs sensitifs et des nerfs moteurs ; que la torture vicie les observations du vivisecteur, en troublant les

phénomènes observés, comme elle ruinait autrefois la sincérité de l'instruction criminelle, en affolant le patient ; que, d'ailleurs, les expériences sont nécessairement fantaisistes, la disposition et le jeu des organes variant d'une espèce à l'autre.

A quoi sert, par exemple, pour le progrès de la médecine humaine, d'emplir l'estomac d'un chien de pierres, de sable, de poivre, après avoir lié le pylore ? ou de compter combien d'heures il peut vivre après avoir été flambé à la térébenthine ou cuit au court bouillon ? ou de vernir la peau d'un lapin ? Les journaux médicaux du présent mois content, avec un grand luxe de détails, que des chirurgiens ont soudé l'intestin grêle d'un lapin avec l'estomac d'un autre lapin, de telle sorte que la nourriture absorbée par un sujet produit des excréments chez l'autre. Et encore, que des chirurgiens ont greffé le rein d'un chien dans le cou d'une chèvre, pour savoir quelle serait alors l'abondance de la sécrétion urinaire. Est-ce de la science ou du sadisme ?

La chèvre prend de la ciguë impunément ; le crapaud, de l'acide prussique ; le pigeon, de l'opium ; le lapin, de la belladone. Même les singes, choisis à cause de leur proche ressemblance avec l'homme, réagissent différemment. La souffrance bouleverse, en outre, les relations et le fonctionnement des ganglions, des nerfs, des tissus tailladés, brûlés ou déchirés. Ainsi, dans le domaine physiologique et dans le domaine pathologique, les conclusions du vivisecteur sont fausses.

Le docteur Lawson Tait, chirurgien anglais éminent,

confesse que bien des vies humaines ont été sacrifiées, parce qu'on prétendait appliquer aux hommes un système de ligatures expérimenté sur les chiens, alors que l'artère de l'homme et l'artère du chien se comportent diversement. Vingt autres exemples sont classiques : la « justice immanente » a vengé sur des milliers d'hommes la torture inutile subie par leurs frères inférieurs.

Il est assez connu que Magendie tortura quatre mille chiens pour vérifier une théorie sur la distinction des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs ; puis, quatre mille autres chiens pour la réfuter ; et Flourens, pour la rétablir, en immola des milliers encore. La discussion continue. Le massacre aussi.

Les adversaires de la vivisection — du moins ceux qui appartiennent au monde scientifique — sont très mesurés dans leurs prétentions. Ils disent ; « Nous sommes à peu près sûrs que la vivisection *ne sert à rien, au contraire !* et que les observations utiles peuvent être faites sans cruauté avec les instruments du laboratoire moderne, comme le cardiographe, le sphygmographe, le laryngoscope, l'ophtalmoscope, et surtout, grâce à la radiographie. Les phénomènes sont désormais suivis, notés, enregistrés, tels qu'ils se produisent naturellement, sans la perturbation qui résulte de l'opération cruelle. La vivisection n'est plus que l'attrait malsain qui permet à de *faux savants* d'étonner les badauds, et souvent d'exercer la médecine illégale. Cependant, comme nous ne sommes pas assurés non plus qu'aucun profit ne sera jamais tiré de cette pratique barbare, nous admettons qu'elle soit conservée ; mais réser-

vée aux laboratoires sérieux, aux savants de bon aloi, dans les établissements d'enseignement supérieur, avec des garanties et sous un contrôle. »

Les premières conclusions pratiques auxquelles le législateur et d'administration devront donner leur sanction sont ainsi limitées : Suppression des expériences dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire ; réorganisation de la fourrière parisienne, qui livre chaque année 5.000 chiens aux laboratoires ; répression sévère du vol des animaux domestiques par les pourvoyeurs de laboratoires clandestins. C'est bien modeste.

*
* *

Trois ballons de l'Aéro-Club sont partis du jardin des Tuileries pour faire des « expériences scientifiques ».

Un docteur Guglielminetti éprouvait le besoin d'étudier « les gaz du sang dans la haute atmosphère ».

En conséquence, deux de ses confrères embarquèrent avec eux un gros chien dans la nacelle de l'*Eros*. L'affaire est ainsi relatée dans *Le Vélo* :

On apporte sur une civière un malheureux chien, un Saint-Bernard, pesant 48 kilos. *On a fait à cet animal une ouverture à l'artère fémorale, une autre à l'artère carotide !* L'assistance pousse des cris d'horreur, des cris indignés.

Mais le docteur Hennocque s'approche, assure que le

chien ne souffre pas : « Il est chloroformé, dit-il, et ne souffre pas le moins du monde. Puis enfin la science réclame ses droits. Il vaut cependant mieux faire des expériences de vivisection sur des chiens que sur les aéronautes, par exemple ! »

Nous sommes pleinement de l'avis du docteur (!).

A 3.000 mètres, MM. Hallion et Tissot doivent pratiquer des saignées sur le chien, le sang sera recueilli dans des tubes fermés ensuite hermétiquement. Les docteurs donneront également quelques gouttes de leur propre sang.

La civière où gît le Saint-Bernard, recouverte d'une sorte de linceul, est placée au fond de la nacelle.

« J'ai pu voir ce chien il y a un instant, nous dit un des assistants. Il n'était pas encore chloroformé et je suis toujours sous l'impression pénible que m'a causée son regard, suppliant, éperdu, ses yeux reflétant une souffrance humaine, atroce. Le misérable avait la gorge coupée... la plaie, béante, était maintenue ouverte par une sorte d'appareil...

« Sans doute croyait-il dans son bon sens de bête que *les supplices qu'il endure depuis si longtemps — on lui a déjà enlevé la rate il y a trois mois !* — doivent le guérir d'une maladie qu'il n'a jamais eue, *car lorsqu'un de ses bourreaux s'approchait de son corps torturé, il remuait la queue, et dans ses yeux bons, oublieux momentanément de la douleur abominable, se lisait comme un reproche amical, très doux...* Je suis bouleversé d'avoir vu cette horrible chose... »

Evidemment, il ne peut pas entrer dans la cervelle d'un animal cette idée que l'homme est la plus féroce des bêtes.

Ce chien, qui se croit *soigné* par les bourreaux qui le

torturent, ressemble aux « sauvages » d'Ambiki, accueillant à bras ouverts le commandant Gérard et sa troupe, qui allaient mitrailler de sang-froid trois mille hommes désarmés, vieillards, femmes et enfants.

Les deux tortionnaires de chiens étaient MM. les docteurs Hallion et Tissot.

J'ai le regret d'apprendre qu'ils n'ont pas été lapidés quand ils ont atterri près d'Epinal.

*
* *

Une des dernières séances de décembre 1909, et l'une des mieux employées, a été consacrée à la protection des animaux. Un ordre du jour platonique et un projet de loi très anodin n'en ont pas été les meilleurs résultats : les révélations portées à la tribune par MM. Millevoye et Ponsot, publiées au *Journal Officiel*, et que propageront les sociétés protectrices, auront sans doute plus d'effet.

Deux sujets ont été traités : la vivisection et les mauvais traitements infligés aux animaux domestiques dans toute la France, particulièrement à Paris.

Les députés, surtout à la veille des élections, sont obligés à beaucoup de réserve quand ils défendent les meilleures causes : parce que les brutes, les bourreaux, les fous sadiques font partie du peuple souverain. Les journalistes qui ne cherchent point de mandat peuvent dire plus nettement leur pensée.

La vivisection est une infamie. Même si elle fournissait des moyens de soulager nos propres maux, il resterait à démontrer que le bipède sans plumes qui s'intitule Roi de la Création a reçu d'un Dieu créateur, par Lettres patentes, *le droit* de faire souffrir les autres créatures pour souffrir moins lui-même.

En ce qui me concerne, je ne crois pas que le plus laid et le plus méchant animal du monde puisse produire ce document. *Si l'on admet une loi morale*, cette loi morale interdit nécessairement à un être quelconque d'infliger à ses frères une douleur. Et elle le lui interdit avec d'autant plus de rigueur qu'il est, ou qu'il se croit, plus intelligent.

Mais le problème ne se pose pas ainsi. MM. Millevoye et Ponsot ont prouvé pour la millième fois, par le témoignage des savants les plus illustres, par l'aveu des plus fameux vivisecteurs, que la vivisection ne procure à la science aucun secours. *Au contraire, elle l'égare*. D'innombrables malades, riches et pauvres, dans les hôpitaux ou dans leurs hôtels, ont perdu la vie parce qu'on a voulu leur appliquer les conclusions fausses que fournissait l'agonie d'un chien supplicié.

Pour laisser à l'égoïsme de la bête humaine une vaine satisfaction, la législation des pays *civilisés* tolère la vivisection, mais seulement dans les laboratoires sérieux, sous le scalpel des vrais savants, moyennant diverses autorisations et précautions.

En France, n'importe quel médicastre, carabin, charlatan, peut torturer des êtres vivants, seul dans son re-

paire, ou devant une galerie de badauds, ou même devant une réunion de jeunes gens qu'il pervertit.

Les vivisecteurs ne sont pas seulement des démons sadiques, ils sont aussi des voleurs de chiens. A Paris, des milliers de chiens sont volés chaque année pour nourrir l'atroce manie de ces individus, et la Fourrière, qui n'a pas le droit de vendre les chiens perdus aux particuliers, les livre aux vivisecteurs pour 3 fr. 90.

Tout chien que son maître oblige à suivre un omnibus ou que sa maîtresse ne tient pas en laisse dans la foule, est destiné à l'amusement d'un aliéné qui lui arrachera les ongles, l'écorchera vif, le plongera dans la glace ou dans l'huile bouillante, lui crèvera les yeux, l'enduira de vernis caustique, lui ouvrira le crâne pour exciter au fer rouge diverses parties du cerveau, lui emplira l'estomac de poivre, lui creusera la moelle épinière en spirale, le flambera à la térébenthine ou le cuira dans une étuve, « pour voir l'effet que ça fait ».

C'est par dizaines de mille que diverses sortes d'animaux périssent de cette façon, tous les ans, dans notre belle Ville-Lumière. Et ça n'empêche pas les clients de nos morticoles d'être beaucoup plus mal bâtis, plus débiles, plus malsains que les contemporains d'Hippocrate.

Quant aux mauvais traitements infligés sur la voie publique aux chevaux, qui sont nos meilleurs et nos plus dociles esclaves ; quant aux horreurs de La Villette, du marché aux bestiaux, des abattoirs, où les enfants mêmes du quartier viennent exercer leur épouvantable sauvagerie ; quant aux scènes honteuses de Robinson et autres

lieux, où « le plaisir » des braves Parisiens consiste à supplicier des ânes ; quant à ces hurlements, à ces coups de fouet, coups de matraque, imprécations sanglantes qui déshonorent nos rues et qui découvrent aux étrangers écœurés la rapacité de nos patrons, la férocité de nos ouvriers, — les orateurs parlementaires n'ont pu que redire ce que nous disons sans relâche.

Ils ont très bien fait de forcer la Chambre à l'entendre et le *Journal Officiel* de la République à l'imprimer (n° du 17 décembre 1909).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

TABLE DES MATIÈRES

—

LES BÊTES

L'Homme et ses frères inférieurs 3
Soyez bons, c'est-à-dire : soyez justes. 10
Comme chez les Caraïbes 14
De Louis XVI à Fallières 18
Pinsons aux yeux crevés. 24
Chiens perdus 30
Les chats au cirque 34
Le cerf de Saint-Claude 38
Ne rougissez pas de défendre les animaux 40
Le Martyre du Cheval 45
Le fiacre parisien 52
La rue à Paris ; la route en France 56
Les plus coupables. 66
Ce qu'il faut faire pour les chevaux 69
Deux documents : des conclusions et une sanction. . . . 81
Pétition 87
Courses de taureaux 91
Les abattoirs de La Villette 97
La Vivisection 107

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le cinq novembre mil neuf cent dix

PAR

BUSSIÈRE

A SAINT-AMAND (CHER)

pour le compte

de

A. MESSEIN

éditeur

19, QUAI SAINT-MICHEL, 19

PARIS (Ve)

LIBRAIRIE LÉON VANIER, ÉDITEUR
A. MESSEIN, Succr
19, QUAI SAINT-MICHEL, PARIS (5e)

Envoi franco contre mandat-poste, timbres, etc.

PAUL VERLAINE

Œuvres complètes. — 6 volumes in-16 grand jésus de 450 pages. Chaque volume broché . . . . . 6 fr.

Poésies Religieuses — *Etude-Préface* de J.-K. HUYSMANS. 1 fort vol. in-18 broché . . . . . 3 fr. 50

J.-K. HUYSMANS

Trois Primitifs. — *Les Grunewald du Musée de Colmar, Le Maître de Flémalle* et la *Florentine du Musée de Francfort sur le Mein.* 1 vol. in-8° avec gravures, reproduction de *La Crucifixion de Cassel* . . . . . 5 fr.

ADOLPHE RETTÉ

Du Diable à Dieu. — *Histoire d'une Conversion.* Préface de Fr. COPPÉE. *28e édition.* 1 vol. in-12 broché. 3 fr. 50

Un séjour à Lourdes. — *Histoire d'un pélerinage à pied, Impressions d'un brancardier. 10e édition.* Ouvrage orné de reproductions photographiques. 1 vol. in-12 broché. . . . . 3 fr. 50

Le Règne de la Bête. — *Roman Catholique.* 1 vol. in-12 broché. . . . . 3 fr. 50

LAURENT TAILHADE

Un Monde qui finit. — *La dévotion à la Croix, Don Quichotte de la Manche, Appendice.* vol. in-12 broché 2 fr.

ANNIE DE PÈNE

Les plus jolies lettres d'Amour. Recueil des plus jolies lettres d'amour de ceux et celles qui eurent un nom dans l'histoire. 1 volume in-12 broché . . . . . 3 fr. 50

Les Belles Prières. — Dans ce livre on trouvera des prières orientales, occidentales et chrétiennes : ce livre est la réunion des plus belles paroles qu'ait jamais inspiré aux hommes le sentiment religieux. 1 vol. in-12 br. 3 fr. 50

AUGUSTIN REGNAULT

La France sous le Second Empire (1852-1870). — *Etude-Critique.* 1 vol. in-16 broché. . . . . 3 fr. 50

JOHN-ANTOINE NAU

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DES GONCOURT

La Gennia. — *Roman spirite hétérodoxe.* 1 vol. in-12 broché . . . . . 3 fr. 50

FRANÇOIS BOURNAND

Pages de la Charité. — *Les Chartreux, les Sœurs, les Frères Saint-Jean de Dieu, les Dames du Calvaire.* préface d'ADOLPHE RETTÉ. 1 vol. in-12 broché. . . 3 fr. 50

PARIS. — IMP. H. BOUILLANT, 8, RUE DANTON

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 01149018 3